

# LE DEVOIR

VOL. LXXXVIII - N° 143

MONTREAL, LES SAMEDI 28 ET DIMANCHE 29 JUIN 1997

4 CAHIERS - 1,97\$ + TPS + TVQ

**LES ARTS**

Voir loin, loin devant:  
le Festival de Lanaudière  
à vingt ans, page B 1



**FORMES**

Financiers, gardez  
vos maquettes,  
page D 8



**ÉCONOMIE**

Blue Bonnets sauvé  
in extremis,  
page C 1



**LIVRES**

Pour la période estivale,  
une chronique hebdomadaire  
signée Robert Lalonde, page D 3

**PERSPECTIVES**

## Les poncifs du jazz

Parce qu'ils sont des lieux communs, les stéréotypes, aujourd'hui ceux du jazz, ont la couenne dure. Très épaisse. En voici quelques exemples: Il ne se passe rien entre deux festivals; les musiciens locaux sont tous des pauvres; ce sont toujours les mêmes qui reviennent. Le tout assorti de la sempiternelle question: qu'est-ce que le jazz? Voyons voir.

Chaque fois que le Festival dévoile ses couleurs, ici et là, on débat la sentence suivante: il ne se passe rien entre deux festivals. C'est faux. Totalement stupide. Mais comme elles sont toutes à dimension humaine, on ne les aperçoit plus. On est tellement subjugué par la grosseur du Festival qu'on feint de ne pas savoir qu'à Montréal aussi, il y a des... musiciens.

Ils s'appellent Claude St-Jean, Bernard Primeau, Kelsey Grant, André White, Jean-Pierre Zanella, Ron Di Lauro, Richard Beaudet, Steve Amirault, Jean Beaudet, Kevin Dean, Jean Derome, Pierre Tanguay, Nelson Symonds, Vic Vogel, Charles Papisoff, Oliver Jones, Pierre Béluse, Rémi Bolduc, Michel Donato, Frédéric Alarie, Normand Guilbeault, Joe Sullivan... Il y en aurait encore tant à nommer que la présente colonne ne suffirait pas.

Toujours est-il que les gens nommés sont tous musiciens. Musiciens de jazz, amateurs de la note bleue. Et que font-ils entre deux festivals? Ils jouent. Nom de dieu! Lorsqu'ils ne jouent pas à L'Air du temps, ils occupent la scène du Upstairs, celles du Isart ou des Bobards, ou celle encore de Jazzons, ou... Bref, il ne passe pas une fin de semaine sans que ces musiciens ne détaillent les belles histoires qui se conjuguent avec l'atmosphère de minuit.

Lorsqu'ils ne font pas des allers et retours entre Theloniou Monk et Ornette Coleman dans les clubs identifiés, ils font des spectacles enregistrés par Radio-Canada. Parfois, ce festival automnal baptisé *Jazz en folie* se fait à la Maison de la culture Frontenac; parfois, c'est à la chapelle du Bon-Pasteur.

Quoi d'autre? Tous les musiciens cités ont signé des compacts. Et pour qui? Justin Time, DSM, Red Toucan, Nu-Jazz... toutes des étiquettes ayant leur siège social à Montréal et non à New York, San Francisco ou Saint-Cucufat. Dans la majorité des cas, ces albums sont des albums de vainqueurs. De champions qui savent de quoi ils parlent... Non! De quoi ils jouent.

À part cela, que font-ils? Plusieurs sont profs. Entre tout cela, certains, comme Richard Beaudet ou Ron Di Lauro, font passablement de studio. Soit pour la publicité, soit pour accompagner les spectacles de variétés de la télé.

Ce faisant, plusieurs d'entre eux gagnent convenablement leur croûte. À cet égard, celui du fric, il va sans dire qu'on n'en gagne jamais assez. Mais bon... Toujours est-il que nous voici avec l'autre poncif «jazzé» qui veut que les musiciens de jazz montréalais sont des pauvres économiques comparativement à leurs collègues new-yorkais. C'est faux. Totalement stupide.

Contrairement à la croyance populaire, les jazzmans new-yorkais ont une vie économique beaucoup plus difficile que ceux d'ici. Évidemment, il y a des exceptions. Les Marsalis, Sonny Rollins, John Lewis, David Murray, bref le gratin du jazz vit plus que bien, financièrement s'entend.

Les autres? Ils vivent dans des appartements, on en a été témoin plus d'une fois, grands comme des mouchoirs de poche. Ils se battent entre eux pour obtenir un petit contrat de pub ou de radio. Lorsqu'ils ont un engagement au Village Vanguard, au Visiones ou au Sweet Basil, on leur interdit de jouer ailleurs dans les deux mois qui précèdent et dans les deux mois qui suivent le show.

New York, c'est la jungle. Plus d'un musicien d'ici l'a confié. Car New York étant la capitale du jazz, tout le monde y va. Ce faisant, le calibre est très élevé. Ça coule de source. Alors, comme ils sont nombreux et doués, la concurrence est très féroce. Soyons brutal, mais soyons clair: règle générale, et sur le strict plan économique, les musiciens montréalais vivent mieux que les musiciens américains. Au suivant.

Toujours les mêmes qui reviennent? C'est vrai que Pat Metheny est souvent dans les environs. Charlie Haden également. Mais voilà, Metheny plus Haden, cela ne fait pas deux musiciens. Or, chaque année, plus de 2000 musiciens débarquent dans les environs. Puis? 2000 moins deux, ça donne 1998. T'sé veut dire!

Qu'est-ce que le jazz? Primo, faut rappeler que le blues est le cœur du jazz. Alors, dira-t-on, qu'est-ce que le blues? La meilleure explication nous vient de Keith Richards, le corsaire des Rolling Stones: «*Jalous que Adam et Ève se soient mutuellement séduits, Dieu les a mis à la porte du Paradis. Depuis, le bonhomme a le blues.*»

Autrement dit, le jazz est une longue dissertation sur l'éternel féminin. Sur la séduction. Tout le reste, comme dirait Churchill, n'est que «*words, words, words.*»

## La façon Chrétien a ses limites, admet McLellan

Très sensible au vent réformiste qui souffle sur l'Ouest, la nouvelle ministre de la Justice met tous ses œufs dans le panier du plan B

MANON CORNELLIER  
DE NOTRE BUREAU D'OTTAWA

L'arrivée d'Anne McLellan à la tête du ministère fédéral de la Justice ne sera pas synonyme de nouvelles idées dans le dossier de l'unité nationale. Comme elle le dit elle-même, elle partage entièrement les vues de Jean Chrétien et de Stéphane Dion et ne prévoit pas mettre de propositions inédites en avant.

En fait, plus on la pousse, plus on constate l'impuissance ressentie par le gouvernement libéral face à un renouvellement constitutionnel d'importance, ce qui l'amène à concentrer l'essentiel de ses énergies sur le plan B, c'est-à-dire l'éclaircissement des conditions et des conséquences d'un nouveau référendum et d'une sécession.

«Je ne suis pas quelqu'un qui aime particulièrement les grandes opérations [constitutionnelles]. Je suis davantage intéressée par des résultats concrets et pragmatiques. Pour cette raison, je ne me vois pas, à ce point-ci, faisant ou suggérant des initiatives ou des changements majeurs à notre stratégie sur l'unité nationale», a-t-elle déclaré au *Devoir* cette semaine.

En fait, Mme McLellan est une partisane convaincue des thèses éapistes du premier ministre Chrétien. «Je pense que la façon de faire des choses est d'agir de façon pragmatique et graduelle, en discutant avec les provinces sur des questions clés comme la formation professionnelle, la pauvreté infantile, la santé», précise celle qui fut ministre des Ressources naturelles dans le premier cabinet Chrétien.

En fait, tout le dossier de la clarification des règles entourant un nouveau référendum et des conséquences d'une éventuelle sécession intéresse davantage cette Albertaine, qui reflète ainsi les préoccupations des électeurs de l'Ouest. Elle se présente d'ailleurs comme la «*voix de l'Ouest à Ottawa*», une région qu'elle estime incomprise, en particulier dans le dossier de l'unité nationale.

Comme une bonne partie de son électoral, elle est d'accord avec le renvoi devant la Cour suprême du Canada pour déterminer la légalité ou non d'une déclaration unilatérale d'indépendance, une cause qu'elle devra piloter. «Il est important que



Anne McLellan

VOIR PAGE A 10: McLELLAN

## De Londres à Pékin



Le 30 juin à minuit, tous les symboles du régime colonial vieux de 156 ans auront disparu et auront été remplacés par ceux de la souveraineté chinoise. Le nouveau chef de l'exécutif, Tung Chee-hwa, dont des photos sont affichées dans le centre de Hong-Kong (photo du haut), remplacera le gouverneur général, Chris Patten (photo de droite). À quelques jours du jour J, la question du respect de la liberté d'expression sous la nouvelle autorité chinoise est sur toutes les lèvres. Dans le centre-ville, une militante tibétaine, la bouche recouverte d'un bâillon, manifestait son inquiétude.

### L'adieu à Hong-Kong

## Un pays, deux systèmes

Les quelques graines de démocratie semées par les Britanniques se sont mises à germer. La Chine flaire le cadeau empoisonné.

En vertu de la déclaration sino-britannique de 1984, Hong-Kong deviendra une Région administrative spéciale de la Chine jouissant, en principe, d'un «haut degré d'autonomie» pendant 50 ans après le transfert de souveraineté. Théoriquement, rien ne devrait changer du système économique et politique mis en place par les Britanniques. Mais l'imprécision de la formule qui sert de clé de voûte au prochain régime, «un pays, deux systèmes», laisse cependant planer l'incertitude sur l'avenir de l'État de droit et des libertés publiques au lendemain de la rétrocession.

Sylviane Tramier

Deuxième d'une série de trois articles

Pékin — «Le beau soleil de juillet brille sur Hong-Kong / La fierté du retour au pays restera gravée dans mon cœur à jamais / Sagesse de la mère-patrie, persévérance des gens de Hong-Kong / Ensemble nous bâtissons un pays, deux systèmes.»

En attendant qu'elle soit mise en œuvre, la formule conçue par Deng Xiaoping pour encadrer la réintégration de Hong-Kong fait recette dans les discours officiels et dans les chansons, comme celle-ci, composée pour célébrer le retour de la colonie britannique dans le giron de la

Chine. Établi dans la Déclaration conjointe signée en 1984 par Londres et Pékin, le principe d'«un pays, deux systèmes» doit servir de cadre de gouvernement pour Hong-Kong pendant 50 ans et de modèle de référence pour une éventuelle réunification de Taïwan et de la Chine continentale. Les autorités chinoises jouent leur crédibilité dans ce banc d'essai, tout autant que les futurs dirigeants de Hong-Kong.

En 1984, lorsque Pékin et Londres signent la Déclaration conjointe qui établit le principe selon lequel la Chine rétablira sa pleine souverai-

Le nombre de commissions scolaires passe de 156 à 71

## Point final, dit Marois

La CECM essuie un refus

Québec économisera 100 millions

Paul Cauchon  
Le Devoir

La ministre de l'Éducation a tranché et le débat est terminé: il y aura trois commissions scolaires francophones sur l'île de Montréal l'été prochain, quoi qu'en pense la CECM qui en souhaitait seulement deux.

Et le Québec comptera très exactement 71 commissions scolaires dans un an, soit 59 francophones et neuf anglophones, en plus des trois commissions scolaires à statut particulier (crie, Kativik et du Littoral), au lieu des 156 actuelles.

La réduction du nombre de commissions scolaires entraînera la disparition d'environ la moitié des 2500 postes de commissaires scolaires au Québec et permettra au gouvernement d'économiser 100 millions de dollars.

Cette opération entraînera également des pertes d'emplois, pertes que la ministre a minimisées hier en expliquant que puisque le personnel des commissions scolaires est assez âgé, les employeurs pourront procéder par attrition.

VOIR PAGE A 10: MAROIS

## ledevoir.com

### Un succès retentissant

Au moins 10 000 visiteurs ont accédé au site depuis jeudi

Benoît Munger  
Le Devoir

La gestation a été longue, cahoteuse et pleine de rebondissement, mais nous y sommes arrivés, ledevoir.com, version Internet du quotidien que vous êtes en train de lire, est enfin en ligne, ouvert à tous, gratuit, à la portée d'un simple clic. Lancé jeudi dernier, il a reçu un accueil au delà de nos espérances à en juger par les nombreux messages que nous avons reçus à ce jour et par le nombre impressionnant de requêtes enregistrées par le serveur. De fait, les données préliminaires nous indiquent qu'au moins 10 000 visiteurs ont accédé au site depuis son lancement. Nous avons reçu des messages de félicitations, en très très grande majorité, accompagnés de suggestions et de questions toutes aussi pertinentes les

VOIR PAGE A 10: SUCCÈS

Lire en page A 7

- Spectacles d'ouverture du FIJM: meilleur devant que derrière
- Les orphelins de Miles Davis racontent: «Jouez, jouez et jouez encore»
- Bran Van tous azimuts
- Leon Parket ce soir au Gesù: à fleur de peau
- L'horaire et les choix du Devoir



**MÉTÉO**

Montréal Ensoleillé. Chaud.  
Dimanche: Max: 29 Min: 14 ensoleillé.  
Max: 30 Min: 14 Détails, page C 9

**INDEX**

Agenda ..... B 7 Idées ..... A 9  
Annonces ..... C 8 Livres ..... D 1  
Les Arts ..... B 1 Le monde ..... C 6  
Avis publics ..... A 6 Les sports ..... C 10  
Bourse ..... C 5 Montréal ..... A 3  
Économie ..... C 1 Mots croisés ..... A 9  
Éditorial ..... A 8 Politique ..... A 4

VOIR PAGE A 10: DÉMOCRATIE

## LES ACTUALITÉS

Résidents en colère dans l'Outaouais

## Recours collectif pour avoir pollué un lac

LOUIS-GILLES  
FRANCEUR  
LE DEVOIR

Les 300 riverains et résidents du lac Heney, dans l'Outaouais, ont décidé d'intenter un recours collectif à la fois contre un pisciculteur et le gouvernement du Québec pour avoir l'un pollué et l'autre toléré et même permis d'augmenter cette pollution en voie de détruire leur lac.

Ce recours collectif unique a été déposé hier au greffe de la Cour supérieure du district de Hull après avoir été signifié la veille au pisciculteur, la société Gestion Serge Lafrenière, de Gracefield, près de Hull, et au procureur général du Québec. Les requérants dans cette affaire sont l'Association pour la protection du lac Heney et l'un des villégiaturés, Aileen Moskal, de Montréal.

Les requérants, dont la poursuite est financée par le Fonds d'aide aux recours collectifs, estiment que les résidences secondaires du lac ont perdu 50 % de leur valeur et les résidences permanentes, près de 30 %, sans compter les pertes de loyers depuis que des apports massifs de phosphore en provenance de la pisciculture contaminent le lac, au point d'y permettre la prolifération d'algues vertes potentiellement toxiques. Des algues similaires contaminent la baie de Missisquoi, un plan d'eau beaucoup moins profond que le lac Heney, réputé pour sa population de truites grises.

La poursuite dans cette affaire réclame de la Cour supérieure qu'elle déclare responsables des rejets, conjointement et solidairement, le pisciculteur et le gouvernement québécois parce que c'est le ministère de l'Environnement et de la Faune

(MEF) qui a autorisé par certificat d'autorisation (CA) cette entreprise et lui a même permis d'augmenter sa production le 22 mars 1966, sans attendre le résultat d'études en cours et alors qu'il était déjà établi par une autre étude gouvernementale que la capacité d'absorption du lac était atteinte et qu'un ajout équivalait à un arrêt de mort lente par eutrophisation. Quant au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (MAPA), il a fortement subventionné l'établissement et l'agrandissement de la pisciculture Lafrenière sans que ne soit préalablement établie la capacité de support du milieu récepteur, une version aquicole, en somme, de sa politique de développement de l'industrie porcine.

## Bombes à retardement

Le Devoir avait révélé l'an dernier cette affaire qui, comme le dossier de la baie de Missisquoi, laisse entrevoir les impacts éventuels des véritables bombes à retardement que constituent les accumulations incontrôlées de phosphore dans les cours d'eau québécois.

Les citoyens du lac Heney demandent donc à la Cour supérieure d'annuler le certificat d'autorisation du 22 mars 1966 et d'ordonner par injonction au pisciculteur de détruire ses équipements polluants. Les dommages réclamés ne sont pas définis dans la poursuite mais la cour est néanmoins invitée à forcer l'indemnisation des pertes de valeur subies par les 45 résidents permanents, les 261 villégiaturés et les cinq pourvoyeurs du lac.

Le lac Heney, dont la surface couvre 12,5 kilomètres, draine un bassin versant de 57 kilomètres dans lequel on retrouve aussi plusieurs

fermes, dont les apports en phosphore sont non négligeables. Au cours des ans, les membres de l'Association pour la protection du lac Heney ont entrepris d'améliorer systématiquement leurs installations septiques. Malgré ces efforts, le lac était pratiquement à sa capacité limite d'absorption au moment où un premier certificat d'autorisation (CA) a permis, le 17 février 1993, d'installer une station d'alevinage de 28 bassins. Cette année-là, le MAPA fournissait 183 000 \$ en subventions à Gestion Serge Lafrenière, soit 35 % de l'investissement requis.

Dès 1993 et en 1994, des inspecteurs du MEF ont constaté que les installations n'étaient pas conformes à la réglementation ou au certificat d'autorisation, soutient la poursuite.

Malgré les demandes répétées de l'association pour la mise en place d'un moratoire sur tout nouveau développement résidentiel ou industriel et la prise de conscience par les autorités municipales de la perte de valeur qui allait frapper cette partie du fonds résidentiel, le MEF devait autoriser la pisciculture à augmenter sa production de 250 tonnes par an à condition qu'elle limite ses rejets annuels de 890 kilogrammes de phosphore, la première année, à 400 kilos par la suite. Devant la détérioration de la situation et l'impuissance chronique du MEF à faire observer ses propres exigences, les riverains ont demandé, mais en vain, le déménagement de la pisciculture, alléguant que cette situation serait moins coûteuse que de remédier à la situation actuelle. Devant l'incapacité des autorités provinciales à changer le cours des choses, ils ont évalué que le recours en justice constituait l'ultime moyen d'obtenir gain de cause.

## Les fichiers publics expurgés du nom des personnes acquittées

MICHEL VENNE  
DE NOTRE BUREAU DE QUÉBEC

À compter de l'automne, le nom de toute personne poursuivie en matière criminelle, mais qui aura été acquittée, libérée à l'étape de l'enquête préliminaire ou absoute avec ou sans conditions, sera rayé des fichiers publics (qu'on appelle le plumitif) accessibles aux palais de justice.

Le ministre de la Justice, Paul Bégin, a annoncé lundi qu'il émettra une directive administrative à cet effet.

La Fédération professionnelle des journalistes du Québec (FPJQ) a toutefois déjà opposé son désaccord à cette mesure qui peut être assimilée à une façon de «réécrire l'histoire» ou bien «d'effacer des faits», ce qui «restreint indûment la liberté de presse», estime la FPJQ.

M. Bégin a décidé d'agir ainsi afin d'éviter qu'une personne acquittée ou absoute ne souffre d'inconvénients.

Il y a un an, un député libéral, Thomas Mulcair, avait soulevé le cas d'un comptable montréalais qui avait été accusé de fraude financière, puis acquitté par la cour. Ce comptable avait par contre du mal à trouver du travail. Il prétendait que la seule mention d'une accusation contre lui, apparaissant au plumitif, compromettrait ses chances de retour sur le marché du travail.

Sans s'attarder à ce cas précis, le ministre Bégin estime que, «malgré la mention d'un acquittement ou d'une libération, une personne pouvait s'en retrouver désavantagée du fait que son nom était inscrit au plumitif».

Dans son communiqué, le ministre affirme que «des employeurs et les institutions de crédit utilisent de façon régulière les informations contenues au plumitif qui renferme tous les dossiers inscrits devant le tribunal et qui sont accessibles au public».

«Une personne acquittée ou absoute n'a pas à subir de

préjudice si elle a été blanchie par la justice. Nous faisons ce qui aurait dû être fait depuis longtemps», dit M. Bégin.

La FPJQ soutient par sa part que «ce n'est pas en censurant l'information qu'on peut corriger les abus qui peuvent en découler, mais en agissant sur les personnes coupables de ces abus. Il existe déjà des recours pour les gens qui se croient victimes de discrimination à l'embauche», écrit la fédération dans un communiqué. «S'ils sont insuffisants dans ces cas précis, qu'on travaille à les améliorer».

Les informations concernant les poursuites, les accusations et les acquittements sont des informations dont se servent les journalistes pour remonter les filières, faire des liens et informer adéquatement le public, ajoute la FPJQ, même si ces informations ne sont pas toujours publiées.

Par contre, il arrive que ces informations soient réellement d'intérêt public et qu'elles devraient être publiées. La fédération mentionne les cas de harcèlement policier envers une personne qui serait accusée à répétition sans fondement, les cas où les accusés reconnaissent

les faits reprochés mais sont acquittés pour divers motifs.

«Après avoir éliminé le nom des personnes acquittées de ces dossiers, qu'éliminera-t-on? Le nom de ceux qui ont purgé leur peine sous prétexte qu'ils ont payé leur dette à la société?», demande la fédération qui estime que, pour procéder à un tel changement, une directive administrative ne suffit pas. Il faut «un débat public».

Le ministre annonce que les systèmes informatiques des palais de justice seront modifiés au cours de l'été.

Le choix serait laissé au justiciable acquitté de laisser ou non son nom au plumitif, car certaines personnes veulent que leur acquittement demeure public et accessible.

Seules les personnes visées par l'acquittement pourront avoir accès à l'information qui concerne leur dossier. Car ce dossier sera conservé au ministère de la Justice, mais sera traité confidentiellement.

## Éternelle confusion à l'Ordre des psychologues

MARIE-ANDRÉE  
CHOUINARD  
LE DEVOIR

Les cafouillis se poursuivent à l'Ordre des psychologues du Québec où, au moment où il doit rendre public un rapport final sur le plan de redressement commandé par l'Office des professions du Québec, l'organisme fait volte-face et annule, à quelques heures d'avis, la convocation de presse.

On devait connaître hier le plan de redressement auquel en sont arrivés les quatre membres du comité de redressement — également membres du bureau de l'Ordre des psychologues — mais il semblerait que cette annonce ne sera pas possible avant ce matin si l'ensemble du bureau de l'Ordre, réuni hier toute la journée et une partie de la soirée en assemblée extraordinaire, est parvenu à adopter le rapport.

Sans directeur général depuis une semaine — René Corriveau a été relevé de ses fonctions pour avoir intenté une poursuite à l'endroit de membres du bureau —, le bureau de l'Ordre (instance suprême de l'ordre professionnel) voulait d'abord procéder à la nomination du directeur inté-

rimaire et discuter ensuite de ladite poursuite. En fin d'après-midi hier, ils n'avaient toutefois que réussi à discuter de la teneur des poursuites de M. Corriveau et commencé à étudier le rapport.

«Ils poursuivent la réunion en soirée mais nous ne savons toujours pas s'ils réussiront à nommer un nouveau directeur et à adopter le rapport avant demain [aujourd'hui]», a expliqué Diane Côté, porte-parole de l'organisme.

## Chronologie d'une saga

La saga ne date pas d'hier: rappellons qu'au mois de janvier dernier, le président de l'Office des professions du Québec, Robert Diamant, avait décidé de jeter un œil plus qu'attentif sur le fonctionnement de cet ordre, s'attendant particulièrement au bureau du syndicat de l'Ordre (où sont étudiées les plaintes des psychologues) et à des allégations de conflits d'intérêts.

Echappant à la mise en tutelle, la corporation professionnelle a tout de même dû se soumettre à un examen très serré effectué par un comité spécial, le comité de redressement. Ce comité était tenu de remettre son rapport avant l'été.

Depuis février, les rebondissements se sont multipliés dans l'affaire de l'Ordre: mises en demeure, poursuites diverses, démission de la présidente de l'Ordre, changements dans la composition de sa direction.

La semaine dernière, l'affaire connaissait un nouveau développement alors que le directeur général René Corriveau intentait une poursuite de 3,4 millions de dollars à l'endroit du président de l'Office des professions ainsi qu'une dizaine de membres du bureau de l'Ordre.

Il leur reproche notamment d'avoir nui considérablement à sa vie professionnelle et personnelle et estime que M. Diamant a exigé la mise sur pied d'un comité de redressement sur la base de «rumeurs et de ragots».

Quelques heures après cette sortie judiciaire, René Corriveau était relevé de ses fonctions par le nouveau président de l'Ordre, Jean-Pierre Deschênes, à cause de cette poursuite contre des membres d'un bureau dont il a en quelque sorte la responsabilité.

Le rapport pourrait être rendu public aujourd'hui et, le cas échéant, sera acheminé à Robert Diamant pour approbation.

Pas besoin d'avoir un nom qui commence par CLUB ou qui finit par MART pour offrir les plus bas prix en ville!

C'est notre 30<sup>e</sup> solde annuel!

Écoulement mur-à-mur!

Literie

Le plus grand choix à Montréal, aux prix garantis les plus bas!

Wamsutta Springmaid Dan River *Waldorast*  
CANNON MARIEX Lawrence SHEFTEX

Ensemble de draps en percale

180 fils au pouce carré

Simple 16<sup>95</sup>\$ Grand 32<sup>95</sup>\$  
Double 26<sup>95</sup>\$ Très grand 49<sup>95</sup>\$

Oreiller

SIMMONS Beautyrest

Oreiller de duvet

7<sup>95</sup>\$29<sup>95</sup>\$

Édredons de duvet

Édredons de duvet d'oie blanche

Construction en cloisons 12 po

Simple 69<sup>95</sup>\$  
Double 89<sup>95</sup>\$  
Grand 99<sup>95</sup>\$  
Très grand 139<sup>95</sup>\$

Le plus grand choix à Montréal, aux prix garantis les plus bas!

CANNON

Descentes de bain 5<sup>95</sup>\$

MARIEX

Serviettes de bain (légères imperfections) 3<sup>95</sup>\$

Waldorast ROYAL VELVET (R.O.M.)

Bain 9<sup>95</sup>\$Essuie-main 6<sup>95</sup>\$Débarbouillette 3<sup>95</sup>\$

Bain

STEVENS MARIEX

CANNON

Matelas

Le plus grand choix de matelas Sealy et Simmons aux plus bas prix!

Livraison gratuite

Cadre de lit gratuit avec ens. de matelas!

Retrait gratuit de vieux matelas!

Installation gratuite

SIMMONS

Tout nouveau profil avec ressorts indépendants pour un confort et un support ultime.

Beautysleep Evasion de Simmons

Simple 199 \$ ens. 329 \$

Double 249 \$ ens. 399 \$

Grand 279 \$ ens. 449 \$

Charmeur de Sealy

Simple 119 \$ ens. 229 \$

Double 139 \$ ens. 269 \$

Grand 169 \$ ens. 329 \$

Sealy

SIMMONS

POUR DE TOUTES

Nous payons la TPS et la TVQ

Sealy Posturepedic

Le Edgegard™ innovateur pour 10% plus de surface de sommeil

Le base Stratopac™ exclusive assure une durabilité maximale

Remedy exclusive Posturepedic™ vous donne le meilleur support

LITS EN LAITON ET FER • TAPIS et BOUTIQUE POUR BEBE

Le plus grand selection aux plus bas prix garantis!

Iepine

Service à domicile GRATUIT 341-7810!

Stores horizontaux et verticaux • plissés • stores en bois romains • dentelles • cantonnières bouffantes • tentures

parures complexes • tissus • parures de lit sur mesure et plus encore!

HunterDouglas Levolor draco

Tognana

Économisez 80%

Anabelle

Ensemble 20 pièces (pour 4)

Prix courant 250<sup>95</sup>\$Prix spécial 49<sup>95</sup>\$

Parures de fenêtres

Jusqu'à 50% de rabais

sur le prix suggéré

Porcelaine

Économisez jusqu'à 50%

sur la porcelaine, la verrerie, la coutellerie et les articles-cadeaux!

Royal Doulton • Mikasa • Wedgwood

Villeroy et Boch • Noritake • Orrefors • Onaida

Guy Degrenne • Kosta Boda • Lenox • Waterford

Meyer • Lagostina • Rosenthal • et autres!

Batteries de cuisine

MEYER

Ensemble professionnel - 11 morceaux en acier inoxydable. Garantie de 25 ans.

Prix courant 350<sup>95</sup>\$ Prix spécial 139<sup>95</sup>\$

TEFAL demoyère

LAGOSTINA

LE CREUSET

Appareils ménagers

Cuisinart

Petit robot culinaire

Prix courant 39<sup>95</sup>\$Prix spécial 27<sup>95</sup>\$

Cadeaux

Économisez 80%

Plateau en argent avec médaillon en or décoratif. Prix courant 50<sup>95</sup>\$Prix spécial 9<sup>95</sup>\$

Nouveau! SUPER SECTION DE LIQUIDATION!

ÉCONOMISEZ 50% - 90% sur des stocks évalués à plus de 1 000 000 \$

LE SUPERCENTRE DE LA MODE MAISON  
LINEN CHEST

Nos prix sont imbattables! Comparez, vous serez convaincu!

Centre ROCKLAND 341-7810  
Place Portobello BROSSARD 671-2202  
Les Galeries LAVAL 681-9090  
Les Promenades de la CATHÉDRALE 282-9525

LE DEVOIR

## MONTREAL

Enquête sur la SQ

## La table est mise pour les témoins clés

Reprise des audiences en août

De l'avis de plusieurs, la commission Poitras a accouché de peu de choses jusqu'ici. Mais avec la fin, hier, du témoignage de l'ex-directeur des enquêtes contre le crime organisé, la table est maintenant mise pour que les principaux acteurs directement impliqués dans les événements couverts par cette enquête publique en démontrent, ou non, la pertinence.

SYLVAIN BLANCHARD  
LE DEVOIR

La commission d'enquête sur la SQ a suspendu ses travaux, hier, jusqu'au 4 août, histoire de permettre aux commissaires et à la vingtaine d'avocats impliqués dans cette enquête de prendre quelques semaines de vacances.

Gilles Falardeau, patron en novembre 1995 des enquêteurs Boudreault, Arseneault et Isabelle qui accusent Serge Barbeau et l'état-major de la SQ d'avoir nuï à leur travail dans l'enquête interne sur l'affaire Matticks, sera le premier à témoigner lors de la reprise des audiences.

M. Falardeau viendra confirmer, ou non, les propos de Gilles Saint-Antoine, premier patron de ces enquêteurs, qui, lors de son témoignage, est venu écorcher la crédibilité de MM. Isabelle, Boudreault et Arseneault en jurant que «jamais» les trois hommes ne lui ont mentionné que Serge Barbeau ou son état-major avaient entravé leur travail.

Selon les notes de Gilles Falardeau, déposées en preuve devant la commission Poitras, ce dernier pourrait confirmer cette version, auquel cas il sera intéressant de voir comment les enquêteurs réussissent à prouver leur série d'allégations qui, rappelons-le, sont à l'origine de l'escalade ayant conduit à la création de l'enquête Bonin puis de la commission Poitras.

Officiellement, c'est-à-dire si l'on se fie aux témoignages entendus jusqu'ici devant la commission Poitras, les enquêteurs auraient, pour la toute première fois, communiqué la nature des reproches qu'ils avaient à adresser à M. Barbeau et à l'état-major, non pas au moment où ces fautes présumées auraient été commises et où la situation aurait pu être corrigée — c'est-à-dire avant le 12 octobre 1995, date des accusations contre les quatre policiers impliqués dans l'affaire Matticks et que leur enquête a permis de déposer —, mais six mois plus tard, le

10 avril 1996, au moment où le procès des quatre policiers était commencé. L'enquêteur Hilaire Isabelle avait alors rencontré les inspecteurs Proulx et Carpentier dans le cadre de leur investigation sur les événements du 26 août 1995 (le party du capitaine Pichette).

Outre le manque de collaboration des policiers syndiqués à l'enquête interne, que plusieurs témoins, incluant l'ex-directeur général Barbeau, ont reconnu et déploré — la majorité des policiers aurait gardé le silence à la «suggestion» de leur exécutif syndical en s'appuyant sur la Charte des droits —, les récriminations connues des enquêteurs visent Serge Barbeau ou l'état-major de la Sûreté du Québec et insinuent, entre autres, qu'ils auraient entravé leur travail et retardé délibérément deux enquêtes importantes reliées à des perquisitions dans l'affaire Matticks.

Ces allégations sont à l'origine de la recommandation faite par Serge Barbeau d'instituer «une enquête externe sur lui et la SQ», recommandation qui fut suivie par le ministre de la Sécurité publique, Robert Perreault, qui, en juin 1996, a créé l'enquête administrative du juge Bonin, puis, à la suite de la démission de ce dernier, celle du juge Poitras, laquelle a forcé en octobre le départ de M. Barbeau de la Sûreté.

Plus que jamais, donc, le fardeau de la preuve repose sur les épaules des trois enquêteurs qui pourraient venir témoigner dès le mois d'août. Parmi les personnes visées par leurs allégations, on retrouve également Michel Arcand, inspecteur à la SQ et «un des meilleurs enquêteurs» de l'organisation, aux dires du ministre Serge Ménard, ainsi qu'André Dupré, ex-numéro un de la division des enquêtes criminelles. Les deux sont accusés d'avoir menacé et intimidé un des trois enquêteurs lors de la soirée du 26 août 1995 chez le capitaine Pichette. Arcand et Dupré témoigneraient vraisemblablement eux aussi en août.

## Nouvelle direction à CHUM

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Trente et un jours après sa nomination, la nouvelle directrice du CHUM, Cécile Cléroux, a fait approuver jeudi soir la nouvelle équipe de direction du Centre hospitalier universitaire de Montréal (CHUM), réalisant ainsi un premier pas concret vers la fusion réelle des trois hôpitaux du centre-ville.

Le plan d'organisation approuvé jeudi soir par le conseil d'administration du CHUM fait notamment en sorte que le nombre de cadres supérieurs passe de 24 à 16 personnes. «Ceci est la suite logique de la fusion sur papier. Depuis l'automne, il y avait trois organisations parallèles [Notre-Dame, Saint-Luc et Hôtel-Dieu] pour créer une direction unique. L'ensemble de la structure devrait être en place à l'automne», a expliqué hier Mme Cléroux, qui a été nommée il y a à peine un mois.

La nouvelle équipe sera formée de Jean Leblanc, conseiller-cadre à la planification (ex-directeur de l'hôpital Saint-Luc), de Hue Nguyen, adjointe à la directrice générale, de Robert Racicot, directeur des partenariats et des relations avec la communauté, du D<sup>r</sup> Louis Dufresne, directeur de l'enseignement, et du D<sup>r</sup> Pavel Hamet, direc-

teur de la recherche. Il reste à combler le poste de directeur des relations publiques, assumé pour l'instant par intérim. L'ex-directeur de l'Hôtel-Dieu, Michel Larivière, supervisera tous les services et les soins médicaux à titre de directeur général adjoint des soins et services. Il reste à combler le poste de directeur des services professionnels, chargé de chapeauter toutes les activités médicales du CHUM.

Le conseil a aussi entériné la nomination des 13 premiers chefs des départements médicaux du CHUM, choisis en collaboration avec la faculté de médecine de l'Université de Montréal. Le D<sup>r</sup> Louis Gaboury dirigera le département d'anatomie-pathologie, le D<sup>r</sup> Dominique Girard, celui d'anesthésie-réanimation, le D<sup>r</sup> Claude Petitclerc, celui de biochimie, le D<sup>r</sup> Ronald Comtois, le département de médecine, le D<sup>r</sup> Jean Pelletier, celui de la médecine générale, le D<sup>r</sup> François Lamothe, celui de la microbiologie, le D<sup>r</sup> Serge Bélisle, l'obstétrique-gynécologie, le D<sup>r</sup> Dao Van Dong, la pharmacie, le D<sup>r</sup> Paul Thompson, l'ophtalmologie, le D<sup>r</sup> Jean-Paul Bahary, la radio-oncologie, le D<sup>r</sup> Guy Breton, la radiologie, le D<sup>r</sup> Jean-Guy Boily, la stomatologie, et le D<sup>r</sup> Jean-Paul Soucy, la médecine nucléaire.

Clin d'œil



JACQUES NADEAU LE DEVOIR

Cinéma

## Laverdière fait le saut au privé

ODILE TREMBLAY  
LE DEVOIR

Louis Laverdière, le directeur des opérations à Téléfilm Canada pour le bureau de Québec, quittera ses fonctions à la mi-septembre afin de faire le saut dans l'entreprise privée. M. Laverdière, en poste à l'institution fédérale depuis huit ans, deviendra producteur chez Cité-Amérique auprès de Lorraine Richard. Avant son passage à la fonction publique, il avait déjà occupé des fonctions de producteur de 1972 à 1986 avant de travailler trois ans à la SOGIC puis à Téléfilm.

L'ex-haut fonctionnaire était chargé notamment de choisir quels films recevraient un financement du fédéral. Il a été pris cette année dans la tourmente de l'affaire Pierre Falardeau. Après avoir refusé des subsides d'État à son film *15 février 1839*, le fonctionnaire a subi les foudres du cinéaste qui l'accusait (selon lui à tort) d'exercer une censure fédérale en muselant un créateur reconnu pour ses convictions nationalistes et son franc-parler.

Le mandat de Louis Laverdière à Téléfilm s'est exercé ces dernières années dans un climat difficile alors que le cinéma québécois se cherchait et avait beaucoup de mal à trouver son public. Mais il déclarait hier que sa décision de faire le saut au privé n'a rien à voir avec un contexte professionnel délicat.

«J'ai toujours su que j'allais retourner tôt ou tard à la production», a-t-il dit. Louis Laverdière s'estime enrichi par son passage de l'autre côté de la clôture. Nul doute qu'il saura du moins quel langage tenir aux institutions dans ses prochains projets de production.

On ignore encore qui lui succédera à la tête de la direction des opérations. Est-ce la fin d'un règne? D'une pleine indépendance décisionnelle face à la direction de Téléfilm? Le dossier est à suivre.

Quatrième conférence internationale de cardiologie préventive

## 80 000 Canadiens meurent de maladies cardiaques chaque année

ISABELLE PARÉ  
LE DEVOIR

Les maladies cardiovasculaires font 80 000 victimes chaque année au Canada et frappent de façon très inégale, tuant davantage au Québec que dans les provinces de l'Ouest. Pour tenter de mieux prévenir cette maladie, plus de 2500 spécialistes de 80 pays se réuniront à Montréal la semaine prochaine à l'occasion de la quatrième Conférence internationale de cardiologie préventive.

Si l'on s'intéresse tant à la prévention des maladies cardiovasculaires, c'est que des pas importants ont été franchis ces dernières années pour traiter les crises cardiaques, les infarctus et l'angine, mais on peine toujours à prévenir l'apparition de la maladie avant qu'elle ne fasse irruption de façon souvent mortelle.

Si le taux de mortalité due aux maladies du cœur a décliné au Canada, elle progresse de façon importante dans les pays d'Europe de l'Est, dans les pays en développement et dans certaines classes de la population.

«Le problème que nous vivons avec les maladies cardiaques, c'est que même si plus de gens survivent à une crise cardiaque, les séquelles sont importantes et causent souvent des incapacités», a expliqué hier le D<sup>r</sup> Gilles Dagenais, président du comité organisateur de la Conférence. D'où l'importance de prendre le virage préventif.

On s'attend à ce que plus de 1700 présentations, conférences et débats traitent des moyens de mieux prévenir les maladies cardiaques, notamment les infarctus, les accidents cérébrovasculaires et l'angine. Toutes les présentations seront d'ailleurs

diffusées de façon instantanée sur un site Web.Au Canada, a souligné hier le D<sup>r</sup> Bruce Reeder, professeur au département de santé communautaire de l'Université de Saskatchewan, les maladies cardiaques frappent de façon très inégale, l'incidence s'accroissant d'ouest en est. A Saint-Henri, par exemple, on meurt deux fois plus de crises cardiaques qu'à Westmount. «Au Canada, nous assistons à un déclin de l'incidence de ces maladies depuis 1950, mais les personnes âgées étant de plus en plus nombreuses, le nombre total de décès liés aux maladies cardiovasculaires est en hausse», a-t-il dit.

Le phénomène ne fera que s'accroître avec l'arrivée prochaine de la cohorte des *baby-boomers* dans l'âge d'or. Selon le D<sup>r</sup> Reeder, les maladies cardiovasculaires entraînent des coûts directs de 7,3 milliards de dol-

lars au Canada chaque année, dont 60 % en frais d'hospitalisation. L'objectif visé par les scientifiques est de réduire de 50 % les cas de maladies cardiovasculaires, affirme le D<sup>r</sup> Dagenais, et 50 % de cette diminution découlerait d'une meilleure prévention. On sait que parmi les principaux facteurs de risque, on retrouve toujours le tabagisme, l'obésité, le cholestérol élevé, l'hypertension artérielle, le stress, l'inactivité physique et le diabète.

La semaine prochaine, les spécialistes tenteront donc d'expliquer par exemple pourquoi le taux de mortalité associé aux maladies cardiovasculaires est deux fois plus élevé au Canada qu'en France. En contrepartie, le Canada affiche un des plus faibles taux de mortalité dû aux accidents cérébrovasculaires au monde, alors que la Russie connaît un taux sept fois plus élevé que le nôtre.



TOUT NOUVEAU

Les petits penseurs  
4<sup>e</sup> année, 6<sup>e</sup> numéro

Français au primaire

- 1<sup>re</sup> année, guide d'enseignement
- 1<sup>re</sup> année, 1<sup>er</sup> numéro
- 1<sup>re</sup> année, 2<sup>e</sup> numéro
- 1<sup>re</sup> année, 3<sup>e</sup> numéro
- 1<sup>re</sup> année, 5<sup>e</sup> numéro
- 4<sup>e</sup> année, guide d'enseignement
- 4<sup>e</sup> année, 1<sup>er</sup> numéro
- 4<sup>e</sup> année, 2<sup>e</sup> numéro
- 4<sup>e</sup> année, 3<sup>e</sup> numéro
- 4<sup>e</sup> année, 4<sup>e</sup> numéro
- 4<sup>e</sup> année, 5<sup>e</sup> numéro
- 4<sup>e</sup> année, 6<sup>e</sup> numéro

Collection dirigée par  
Lisette Ouellet

Un nouveau matériel de français pour tout le primaire axé sur l'autonomie et l'estime de soi chez l'élève et développant, chemin faisant, ses compétences en français, langue, maternelle.

Un matériel appuyé sur les nouvelles approches cognitives dont la médiation et la gestion mentale.

Chaque membre du personnel enseignant devient un guide, un animateur, un médiateur. Par le biais de mises en situation et de l'objectivation, le personnel enseignant amène l'élève à prendre conscience de ses acquis et de ses apprentissages.

Des activités soit individuelles, soit en équipe, soit en grand groupe assurent le développement intégral de la personne en apprentissage.

Ce matériel comprend huit numéros pour une année. Chaque numéro explore un thème repris d'une année à l'autre sous un aspect différent. Le thème commun facilitera l'enseignement dans les classes multiprogrammes.

LES ÉDITIONS  
LA PENSÉE inc.

4243, rue Beaubien Est, bureau 1  
Montréal (Québec) H1T 1S5  
Téléphone: (514) 593-1144  
Sans frais: 1 800 667-5442  
Télécopieur: (514) 593-6380  
Adresse Internet: <http://www.lidoc.qc.ca>

**BRACELET TENNIS**

Total  
0,50 carat **588 \$** Prix courant 1176 \$  
1 carat **1088 \$** Prix courant 2176 \$  
Aussi disponible jusqu'à 4 carats.

**LE PARCHEMIN**  
DEPUIS 1898

Nos diamants et pierres précieuses sont sélectionnés par le Laboratoire Gemmologique du Canada.

Mezzanine, METRO Berri UQAM, 1500, rue Berri  
Montréal 845-5243 sans frais 1-800-667-6878

Cours de  
cuisine pour  
enfants et  
ados!

Camps d'été

Académie Culinaire de Montréal

téléphone: 514.393.8111

Albert Duchesne, directeur des services pédagogiques aux Éditions La Pensée, recevant de Madame Gisèle Braka, présidente, la médaille d'or et le certificat de la Renaissance Française, association fondée en 1924 pour la défense et l'illustration de la langue française dans le monde.

Publicité

# LE DEVOIR

## POLITIQUE

EN BREF

### Pagé et la réforme Marois

(Le Devoir) — Tout en approuvant le sérieux du travail du groupe de travail sur la réforme des programmes d'études, la présidente de la CEQ Lorraine Pagé doute fortement que cette réforme soit menée à bien dans l'actuel contexte de compressions budgétaires. La CEQ appuie l'élargissement de la place accordée à l'enseignement des langues et de l'histoire ainsi que l'enrichissement culturel des matières. Mais elle déplore que l'on maintienne l'importance accordée à l'enseignement religieux. Lorraine Pagé approuve le principe d'une formation de base commune jusqu'à la fin du premier cycle du secondaire, mais elle remarque que le projet de la ministre Pauline Marois «ne pose pas de balises claires quant à la prolifération d'écoles à projets spéciaux qui, actuellement, sélectionnent leurs élèves sur la base de leurs résultats scolaires». La CEQ affirme ne pas avoir d'objection à ce que les exigences soient haussées. Elle rappelle cependant l'importance de mesures appropriées «afin que l'accroissement des exigences proposé par la ministre ne se traduise pas simplement par un accroissement des taux d'échec et de décrochage». La CEQ s'inquiète évidemment du maintien des emplois, et elle entend surveiller la ministre pour qu'elle respecte sa promesse de préserver les postes d'enseignants. Enfin, la CEQ réclame que le gouvernement consente les ressources humaines et matérielles nécessaires, compte tenu de l'ampleur des réformes envisagées.

### Renforts pour les Balkans

Ottawa (CP) — Le Canada enverra six chasseurs CF-18 et 125 militaires dans les Balkans afin d'aider l'OTAN à faire respecter la zone d'exclusion aérienne au-dessus de la Bosnie. C'est la première fois que des avions militaires canadiens participent à une opération dans cette région. Les CF-18 et les 125 soldats quitteront la base de Cold Lake, en Alberta, à la mi-août pour se rendre à leur base d'opération située à Aviano, en Italie. Ils se joindront à la force de stabilisation de l'OTAN chargée de faire appliquer les aspects militaires de l'accord de Dayton, qui a scellé la guerre en Bosnie-Herzégovine à la fin de 1995, a indiqué hier le ministre de la Défense. Le Canada a déjà dépêché un bataillon d'infanterie de 1200 soldats en Bosnie. «Le déploiement de CF-18 des forces armées canadiennes viendra appuyer la capacité opérationnelle des forces aériennes intégrées de l'OTAN et le maintien de la sécurité des troupes au sol, dont les soldats canadiens», a déclaré le ministre de la Défense, Art Eggleton. «Le Canada s'est toujours fait l'avocat de la sécurité internationale, et notre participation à cette mission traduit notre engagement en faveur de la paix dans la région», a-t-il ajouté. Les Canadiens ont participé à la force des Nations unies en ex-Yougoslavie de 1992 à 1995, puis se sont joints à la force de l'OTAN en décembre 1995.

## Un grand débat sur l'eau cet automne

### Québec s'attribue un rôle de participant au même titre que le public

Le Québec sera convié l'automne prochain à un grand débat sur l'eau. D'ici là, le gouvernement se montre fort discret.

KATHLEEN LÉVESQUE  
LE DEVOIR

Le gouvernement du Québec ne sera pas le maître d'œuvre du grand débat sur l'eau à venir l'automne prochain. Du coup, il ne sera pas à l'avant-scène, s'attribuant plutôt un rôle de participant, au même titre que le grand public.

L'organisation pourrait être remise entre les mains d'une institution universitaire. D'ici là, le comité des priorités coordonne les démarches devant mener au symposium prévu à la fin de novembre prochain et dont le premier ministre Lucien Bouchard annonçait récemment la tenue. Le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) ne sera vraisemblablement pas mis à contribution parce que le gouvernement n'entend pas limiter le débat au seul aspect environnemental, a précisé hier Marthe Laurence, porte-parole du premier ministre.

De façon hypothétique, l'Institut national de recherche scientifique (INRS-eau) pourrait être appelé à mettre la main à la pâte. Déjà l'INRS a participé à certaines analyses concernant le dossier de la privatisation des réseaux d'aqueduc et d'égouts. Après vérification, ni l'École polytechnique, par l'entremise entre autres de sa chaire sur l'eau potable, ni la chaire socio-économique de l'UQAM n'ont été sollicitées, du moins jusqu'à maintenant.

Le conseil des ministres a récemment défini la straté-

gie qui mènera à la publication en septembre d'un document de référence puis au symposium prévu à la fin de novembre. Il a également été tranché que le premier ministre est dorénavant le seul responsable du dossier, donc le seul à prendre la parole au sujet de ce délicat dossier.

D'ailleurs, le ministre des Finances, Bernard Landry, qui avait proposé au *Devoir* et à Télévision Quatre Saisons une entrevue, après une série de reportages en avril dernier qui démontraient notamment l'effort gouvernemental déployé pour une éventuelle exportation de l'eau, s'est ravivé cette semaine. «Nous nous interdisions, au nom de la bonne gestion, de lancer des hypothèses dans un dossier hautement intersectoriel où plusieurs ministres sont en cause, dont le premier ministre et moi-même», a expliqué M. Landry.

#### Commercialisation outre-frontières

L'homme d'affaires Jean Coutu, qui avait lancé l'idée d'exporter l'eau du Québec lors du Sommet sur l'économie et l'emploi en octobre dernier, assure que son «message a été entendu par le gouvernement». «Mais il y a des susceptibilités de ministres là-dedans. Il ne faut surtout pas émettre le dossier», a commenté hier M. Coutu, à la sortie de la réunion statutaire du comité de suivi du Sommet avec M. Bouchard.

Bernard Landry estime que c'est le symposium qui déterminera l'intérêt de la commercialisation outre-frontières de cette richesse naturelle. «Ce n'est pas évident. Si cela l'était, il y a beaucoup de pays qui ont des ressources en eau qui l'auraient fait avant nous par pipeline ou autrement. Aucune piste ne doit être négligée, mais il faut être réaliste aussi en même temps», affirme-t-il.

#### Enquête sur la Somalie

## Les derniers obstacles juridiques sont levés

Ottawa (PC) — Les derniers obstacles juridiques à la conclusion de l'enquête sur le scandale de la Somalie ont été levés hier par la cour fédérale qui a rejeté deux poursuites exigeant l'abandon ou le report des chapitres non publiés du rapport de la Commission d'enquête.

En outre, la Cour suprême du Canada a elle aussi rejeté une autre poursuite similaire, de sorte que la Commission pourra, tel que prévu, remettre son rapport lundi au ministre de la Défense, Art Eggleton.

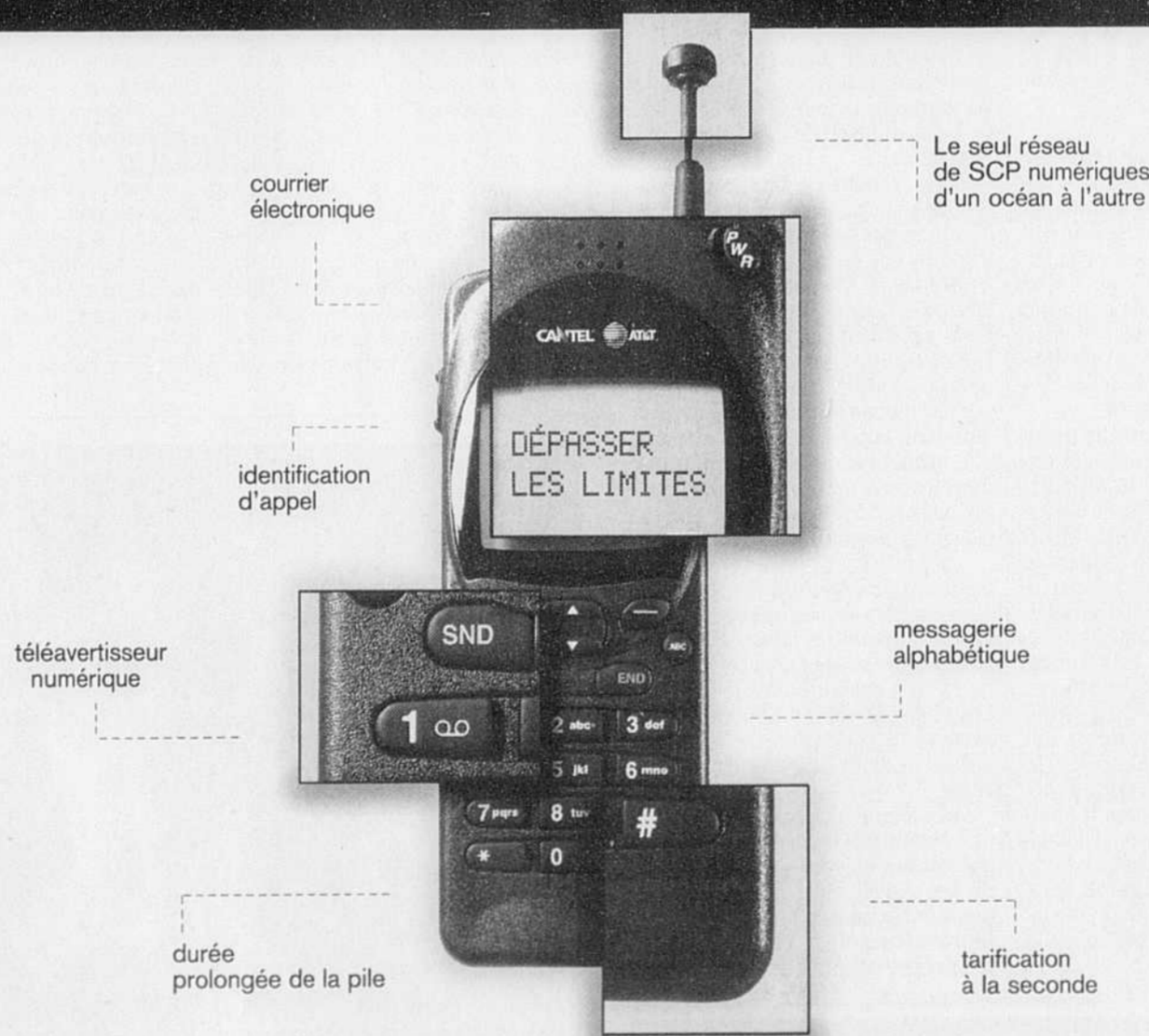
Bien que le ministre ait déclaré vouloir l'étudier le plus

tôt possible, le gouvernement n'a cependant pas précisé à quel moment le document serait rendu public. Le juge Jean-Eudes Dubé, de la Cour fédérale, a donc rejeté les demandes de l'ex-général Jean Boyle et celles d'un officier d'état-major, le brigadier général Ernie Beno. Le juge n'a cependant pas précisé les motifs de sa décision, mais a dit qu'il les révélerait plus tard. Le brigadier général Beno n'a pas été plus heureux devant la Cour suprême puisque la juge Beverley McLachlin a rejeté sa requête en appel intentée en rapport avec l'enquête. M. Boyle, ancien chef de l'état-major, soutenait avoir été injustement

traité et soupçonné par les commissaires d'avoir fait disparaître des documents portant sur les exactions des militaires canadiens lors d'une mission de paix en Somalie.

Selon ses avocats, il n'aurait pas eu l'occasion de faire entendre des témoins pour sa défense parce que le gouvernement a mis fin abruptement à l'enquête. Les avocats de Jean Boyle désiraient que le juge Dubé ordonne à la commission de rayer de son rapport toute critique dirigée contre leur client. Les deux officiers soutiennent que toute critique dirigée contre eux pourrait causer un «tort irréparable» à leur réputation.

# Mille et une affaires.



Voici une technologie révolutionnaire qui vous permet de faire mille et une affaires : les Services de communications personnelles numériques (SCP). Bien plus qu'un téléphone cellulaire, c'est l'outil de communication le plus avancé qui soit. Abonnez-vous maintenant et obtenez l'identification d'appel, l'affichage d'appel en attente et la boîte vocale GRATUITEMENT pendant trois ans. Vous pouvez aussi obtenir la messagerie alphabétique et numérique, le courrier électronique par Internet et plus. Pour vos affaires, c'est le début d'une ère nouvelle aux horizons sans fin, et ce, grâce à l'union du leadership de Cantel en télécommunication sans fil et des ressources globales de AT&T. Ainsi, nous sommes la seule entreprise à vous offrir les SCP numériques partout au pays; et donc la seule à vous offrir une couverture à l'extérieur des grandes régions de Montréal, Québec et Hull. Que vous soyez l'un de nos clients ou que vous soyez nouveau dans le monde de la télécommunication sans fil, vous pouvez profiter de notre offre tout à fait spéciale.



Procurez-vous les SCP numériques à ces adresses ou faites le 1 800 595-8012.

**MONTREAL**  
2360, rue Notre-Dame O.  
(514) 983-1666  
1, Place Ville-Marie, bur. 11530  
(514) 394-0000  
8984, boul. L'Acadie  
(514) 387-9999  
1201, av. Greene  
(514) 933-8000  
5150, boul. Jean-Talon O.  
(514) 341-2221

5954, boul. Métropolitain E.  
(514) 257-8826  
6224 A, rue St-Jacques O.  
(514) 349-4000  
**MONTREAL-EST**  
5496, rue Notre-Dame E.  
(514) 254-5454  
7070, rue Sherbrooke E.  
(514) 255-7070

**BOUCHERVILLE**  
1001, boul. Montarville  
(Promenade Montarville)  
(514) 449-4998  
**BROSSARD**  
7005, boul. Taschereau, bur. 150  
(514) 926-3111  
7250, boul. Taschereau  
(Place Fortabell)  
(514) 671-4744

**CARTIERVILLE**  
12366, boul. Lachapelle  
(514) 856-1884  
**DOLLARD-DES-ORMEAUX**  
3339, boul. des Sources  
(514) 683-3333  
**DRUMMONDVILLE**  
1565, boul. Lemire  
(819) 478-0851  
Promenades Drummondville  
(819) 474-4868

**GATINEAU**  
360, boul. Maloney O., bur. 1  
(819) 663-8580  
**GRANBY**  
99, rue Bouchard  
(514) 777-6612  
**JOLIETTE**  
517, rue St-Charles-Bonome N.  
(514) 755-5000

## • POLITIQUE •



PAUL CHIASSON PRESSE CANADIENNE

Jean Chrétien entouré de Pierre Trudeau et Roméo LeBlanc, hier, aux funérailles de Gérard Pelletier.

## Dernier hommage à Gérard Pelletier

PRESSE CANADIENNE

Rassemblés en l'église Saint-Antoine-de-Westmount, plus de 500 parents, amis et politiciens ont rendu hier un dernier hommage à Gérard Pelletier, décédé dimanche dernier à l'âge de 78 ans des suites d'un cancer.

C'est le souvenir d'un grand défenseur de la justice sociale qu'a célébré l'ex-premier ministre Pierre Trudeau. Lui et ses amis Pelletier et Jean Marchand, connus sous le surnom des «Trois Colombes», ont pavé la voie au «French Power» à Ottawa.

«C'est une partie de mon âme qui s'en va et qui m'attendra», a confié M. Trudeau, qui a également lu un extrait de l'épître de saint Paul aux Corinthiens au cours du service.

Pour M. Trudeau, le départ de celui qui fut tour à tour journaliste, politicien et diplomate constitue une grande perte personnelle, mais également pour le Québec et le Canada.

«Gérard Pelletier était mon ami depuis l'âge de 20 ans, a-t-il ajouté. Il a été mon guide et mon mentor. Il a ouvert le chemin de la justice sociale que j'ai

tenté de suivre, et je m'ennuie énormément de lui.» Le premier ministre Jean Chrétien, le gouverneur général Roméo LeBlanc, le lieutenant-gouverneur du Québec, Lise Thibault, et le maire de Montréal, Pierre Bourque, ont également assisté aux obsèques.

D'anciens collègues libéraux étaient aussi présents, dont Monique Bégin, Donald Johnston, le sénateur Jacques Hébert et l'ex-sénateur Marcel Prud'homme. Le leader du gouvernement à l'Assemblée nationale, Pierre Bélanger, représentait le Québec.

«Ces derniers moments que nous avons passés ensemble, j'ai longtemps regardé dans ses yeux, sans échanger un mot, et j'y ai vu l'essence de l'homme qui m'a donné la vie, a dit sa fille Andrée, sa voix entrecoupée de sanglots. J'y ai vu le courage, la compassion, la générosité, la tendresse.»

Gérard Pelletier a joué un rôle clé dans le passage d'un Québec soumis au clergé et au duplessisme à un Québec moderne et ouvert sur le monde. Il fut journaliste au *Devoir* et à *La Presse* et cofondateur de la revue *Cité libre*. Il est entré en politique

en 1965 et a occupé les postes de secrétaire d'État aux Affaires extérieures et de ministre des Communications. En 1975, il a été nommé ambassadeur en France, puis en 1981, auprès des Nations unies.

«Nous étions opposés quant aux méthodes d'action et aux moyens particuliers à privilégier pour promouvoir les meilleurs intérêts du Québec et du Canada», a rappelé l'ex-directeur du *Devoir*, Claude Ryan, qui avait dénoncé l'appui de Gérard Pelletier à la Loi sur les mesures de guerre, adoptée en 1970 lors de la Crise d'octobre.

«Mais, a-t-il ajouté, j'ai au fond entièrement souscrit à son approche de l'existence. Il croyait à la dignité humaine [...] Il ne cherchait pas que son propre épanouissement. Il cherchait le bien commun dans le sens le plus noble du terme.» Le gouverneur général, Roméo LeBlanc, dont l'amitié avec le défunt remonte à plus de 50 ans, a salué la générosité de ses idées.

«C'était un homme pour qui il fallait aider non seulement son pays mais aussi le monde, [et] y exprimer notre solidarité.»

La Commission des droits de la personne est catégorique

## Discrimination salariale contre les femmes

Quatre corps d'emplois du gouvernement sont touchés

NORMAN DELISLE  
PRESSE CANADIENNE

Québec — Quatre corps d'emplois du gouvernement, où on retrouve une majorité de femmes, ont été victimes de discrimination salariale basée sur le sexe, vient de statuer la Commission des droits de la personne du Québec.

Ces corps d'emplois sont les diététistes, les bibliothécaires, les traducteurs et les travailleuses sociales.

Le jugement donne 90 jours au gouvernement pour s'entendre avec les femmes impliquées, sous la médiation de Louise Caron-Hardy. Sinon, le dossier reviendra devant la Commission, qui sera appelée alors à trancher.

Une plainte avait été déposée en avril 1981 par le Syndicat des professionnels du gouvernement.

On alléguait que certains corps d'emplois, occupés par des femmes dans au moins 60 % des cas, étaient moins bien rémunérés que d'autres corps d'emplois équivalents. Il s'agissait d'une discrimination basée sur le sexe, laquelle est contraire à la Charte des droits et libertés de la personne, plaident le syndicat. Outre les quatre corps d'emplois mentionnés, la plainte concernait deux autres groupes, soit les agents d'information et les agents culturels. Mais la Commission a statué qu'il n'y avait pas eu discrimination salariale basée sur le sexe dans ces deux

derniers cas. Le jugement de la Commission a porté sur la période de 1981 à 1990 puisque, en janvier 1991, le gouvernement signait avec les syndicats représentant ses fonctionnaires une nouvelle convention collective qui reclassait les employés et faisait dans l'ensemble disparaître dans la fonction publique toute forme de discrimination salariale basée sur le sexe. Lors de la signature de cette convention collective, le gouvernement avait exigé que le Syndicat des professionnels retire sa plainte. Le syndicat a effectivement retiré sa plainte, mais les femmes concernées ont poursuivi la lutte judiciaire à titre personnel et elles l'ont finalement emporté devant la Commission. Il y avait originalement 151 plaignantes, mais la cause pourrait toucher les quelque 500 personnes qui ont été victimes de la discrimination entre 1981 et 1990. Toutes ces personnes, y compris les rares hommes qui occupaient ces emplois discriminés, pourraient recevoir un montant pour chacune des dix années où elles ont été rémunérées à un taux inférieur au salaire auquel elles auraient eu droit. Chacune de ces personnes recevait par année de 4700 \$ à 6100 \$ de moins que le salaire versé aux corps d'emplois à majorité masculine exerçant un emploi équivalent, selon la preuve dressée devant la Commission des droits de la personne.

Il est très difficile pour le moment d'évaluer quel montant global pourrait

être consenti aux personnes victimes de discrimination. Mais des calculs effectués par les plaignantes établissent qu'une diététiste ayant occupé sa fonction de 1981 à 1990 pourrait toucher rétroactivement 129 881 \$, sans compter les intérêts depuis 1991 sur cette somme. Dans le cas d'une bibliothécaire, la somme atteindrait 104 236 \$, toujours sans les intérêts.

Devant la Commission des droits de la personne, le gouvernement québécois avait plaidé que les syndicats du secteur public devaient être tenus co-responsables de la discrimination puisqu'ils avaient eux aussi signé des conventions collectives qui fixaient les salaires et les conditions de travail.

Mais dans un autre volet de son importante décision, la Commission établit que seul le gouvernement, à titre d'employeur, est responsable.

Même s'il pourrait y avoir des occasions où il y aurait lieu de tenir un syndicat responsable, «l'obligation de non-discrimination incombe à l'employeur» dans ce dossier, affirme la Commission des droits.

Cette décision est très importante, car plusieurs autres syndicats, notamment dans le secteur parapublic, ont porté devant la justice des dossiers de discrimination salariale. Ces syndicats auraient certainement retiré leur plainte si le principe de la culpabilité automatique d'un syndicat avait été retenue.

## Choses du passé...

Québec (PC) — Le gouvernement du Québec estime que ses problèmes de discrimination salariale reliée au sexe sont désormais choses du passé.

«On a signé une entente qui fait en sorte qu'on verse désormais 370 millions par année en correction pour la discrimination salariale. On a fait nos devoirs dans ce dossier», a déclaré hier Pierre-Jude Poulin, porte-pa-

role du ministre président du Conseil du trésor, Jacques Léonard.

Le gouvernement entend par ailleurs participer aux discussions d'une durée de 90 jours que la Commission des droits de la personne a ordonnées pour s'entendre sur le dédommagement que recevront les quelques centaines de plaignantes qui ont été victimes de discrimination comme em-

ployées de la fonction publique de 1981 à 1990, a indiqué M. Poulin. «Depuis 1991, notre effort a été considérable et le gouvernement a versé environ deux milliards de dollars pour corriger la situation», a fait valoir M. Poulin. Les comptes du gouvernement n'ont pas encore établi la valeur du dédommagement que l'Etat offrira aux plaignantes dans ce dossier.

# Toute une affaire.

Cette offre spéciale prend fin le 30 juin.

## ▶ SCP numériques gratuits

Pour un temps limité, tous ces services sont GRATUITS en vous abonnant à l'un des forfaits admissibles Cantel<sup>MD</sup> AT&T<sup>MC</sup>.

**Gratuit : Identification d'appel**  
Sachez qui appelle avant de répondre.

**Gratuit : Affichage de l'appel en attente**  
Sachez qui appelle pendant que vous utilisez votre appareil.

**Gratuit : Boîte vocale**  
Profitez d'un service de messagerie personnelle, 24 heures sur 24.

**EN PLUS, obtenez :**

**La tarification à la seconde**  
Des économies grâce à un tarif précis.

**La conférence à trois**  
Des appels conférence à trois.

**Le transfert d'appel**

**La durée prolongée de la pile**

Faites le 1 800 IMAGINE ou passez chez votre spécialiste en télécommunication sans fil de Cantel AT&T.



La nouvelle façon de parler affaires

Téléphone non compris. Appels interurbains, service de déplacement et taxes applicables en sus. Entente à période fixe et frais de résiliation anticipée, de mise en service et d'accès au système exigibles. L'offre spéciale avec services gratuits s'applique aux forfaits Cantel AT&T d'une période de trois ans seulement et prend fin le 30 juin 1997. L'offre de crédit de 50 \$ s'applique seulement au premier état de compte avec les forfaits admissibles et prend fin le 30 juin 1997. ©Rogers Cantel Inc. AT&T Corp. Utilisé sous licence.

**KIRKLAND**  
2758, boul. St-Charles  
(514) 428-9000  
**LAVAL**  
379, boul. Caré-Labelle  
(514) 622-0303  
1696, boul. des Laurentides  
(514) 629-6060  
3364, boul. St-Martin O.  
(514) 682-2640  
Carrefour Laval  
(514) 687-5386

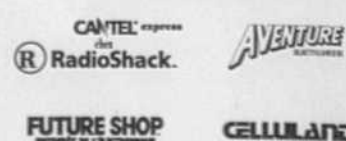
**LASALLE**  
Carrefour Angrignon  
(514) 358-2250  
**POINTE-CLAIRE**  
Fairview Pointe-Clare  
(514) 695-1554  
**REPENTIGNY**  
110, boul. Industriel  
(514) 581-4666  
**SAINT-BRUNO**  
Promenades St-Bruno  
(514) 653-7472

**SAINT-EUSTACHE**  
360E, rue Arthur-Sauvé  
(514) 974-9299  
**SAINT-HUBERT**  
3399, boul. Taschereau  
(514) 676-3963  
**SAINT-JEAN**  
Carrefour Richelieu  
(514) 359-4941

**SAINT-JÉRÔME**  
116, boul. du Carrefour  
(514) 431-2355  
Carrefour Du Nord  
(514) 565-3717  
**SAINT-LAURENT**  
3131, boul. Côte-Vertu  
(514) 745-0745  
**SHERBROOKE**  
2980, rue King O.  
(819) 566-5555

**TERREBONNE**  
1257, boul. des Seigneurs  
(514) 964-1964  
Les Galeries de Terrebonne  
(514) 964-8403  
**TROIS-RIVIÈRES**  
5335, boul. des Forges  
(819) 372-5000

Dans les magasins participants :





# LE DEVOIR

## CULTURE

Les festivals

Spectacles d'ouverture du FIJM

### Meilleur derrière que devant

Qui dit spectacle d'ouverture, en l'occurrence Manhattan Transfer hier à la salle Wilfrid-Pelletier, dit: formalités. A savoir, discours euphorique d'Alain Simard, président du FIJM, boniments des politiciens, tous paliers en présence, mercis aux commanditaires, et puis, plus sérieusement, remise du prix Miles-Davis au claviériste Herbie Hancock, ancien musicien de Miles. Lequel, touché, a rappelé le «courage et la conviction» de son légendaire mentor. Chose faite, le populaire quatuor vocal s'est amené, flanqué d'un chouette orchestre féru en swing, plutôt texan dans le recours à la *pedal steel* et au violon. Très vite, l'oreille a délaissé les vocalises pour l'instrumentation, souple et envoiement: *Route 66* bouffait du kilomètre.

Ce fut pareil avec le Count Basie Orchestra: bien meilleur derrière que devant. Alors que les cuivres poussaient massivement, menés rondement par Grover Mitchell, à l'avant-plan, Alan, Tim, Cheryl et Janis n'offraient qu'aigus écorchants, contrepoints tarabiscotés, harmonies relâchées. On a vite regretté les vingt minutes allouées à l'orchestre en début de deuxième partie: leur version frénétique et jouissive de la bien-nommée *Basie* (quel batteur!) réchauffait plus les extrémités que toutes les acrobaties de cordes vocales des époumonés de Manhattan.

Morale: il n'est pas toujours nécessaire de chanter quand on a ce qu'il faut pour jouer.

Sylvain Cormier

#### Le dérangement

S'il fallait qualifier d'un mot la première soirée du Festival, bien que dérangé serait approprié. A cause de la bannière du Maurier qui a viré capot à 20h, du camion de pompiers sur lesquels tous les passants peuvent lire un tract particulier, et du sain dérangement provoqué par le batteur Han Bennink au Gesu.

Allons-y avec la bannière. Or donc, à l'heure mentionnée la pluie accompagnée de vent a mis la bannière du Maurier à l'envers. Des préposés bardés de talkies-walkies ont tenté de remédier à ce hiatus avec un empressément d'autant plus évident que du Maurier est le principal commanditaire du FIJM. Faut ajouter que, plus tôt, la compagnie avait subi les foudres d'un groupe auto-baptisé les ayatollahs de la santé. Bigre!

Toujours est-il que nos jeunes aux walkies-talkies ont pénétré dans le Spectrum. Ils ont demandé au jeune sis à l'entrée du lieu en question s'il n'y aurait pas une échelle pour remettre la

banderole dans le sens voulu par le commanditaire. Le jeune leur a signalé qu'il y en avait bien une mais comme elle était en dessous de la scène, ce n'était pas possible. Pourquoi? Parce que sur la scène, Jeri Brown chantait. La bannière est restée pantelante.

A quelques pas de là, soit au coin Bleury-Sainte-Catherine, il y avait, et il y aura tout au long du festival, un gros camion de pompiers. Dessus, il y a plein de tracts sur lesquels on peut lire ce qu'on lisait déjà l'an dernier, soit: *Pour Bourque, votre vie est moins importante qu'un géranium*. Sur les parcmètres des environs, et c'est la nouveauté cette année, tous les passants peuvent également lire: *Bourque — Gestion d'enfer*.

Et maintenant le plus beau, le plus important: Ray Anderson, Christy Doran et Han Bennink. Batteur depuis des lunes, Hollandais de nationalité, Bennink a dispersé aux quatre coins du Gesu une énergie faite de folie, de clochettes tibétaines, et surtout du tout-est-permis. Parfois au trombone, parfois au tuba, Anderson s'est glissé dans l'atmosphère fixée par Bennink avec enthousiasme. On reviendra longuement sur la série Anderson.

Serge Truffaut

#### Brecker ou Metheny?

Michael Brecker. Pat Metheny. C'est dans cet ordre qu'étaient présentés les musiciens inaugurant hier la série Jazz Beat au Spectrum. Sur le billet du moins, car sur scène, c'était malheureusement autre chose.

Pat Metheny, un favori local, sur-surte-ton à nos oreilles, a pris les devants dès les débuts du spectacle avec sa guitare indécise. *«L'insaisissable»*, *«Metheny-le-magnifique en pleine liberté»*, annonçait avec une désolante justesse le programme. C'est que ce Pat, que les mauvaises langues surnomment «Méthanol», n'a pas su doser — du moins en première partie. Résultat? Quelques mesures à peine après le début de la fête, Metheny se lançait dans un solo, laissant Michael Brecker et son saxophone ténor inactifs.

Le public a néanmoins pu savourer du jazz véritable quand le Pat Metheny en question a mis la pédale douce. Laissés à eux quatre, Michael Brecker, avec son sax juste et suintant, Dave Holland, faisant mieux à la basse qu'un mille-pattes, Jack DeJohnette, à la fois brute et ballerine du tambour, et Joey Calderazzo, pianiste discret mais charmeur, se sont élevés au-dessus de l'éphémère.

Brian Myles

### Bran Van tous azimuts

BRIAN MYLES  
LE DEVOIR

Elle ressemblait un peu à tout et à rien, la folle équipe de Bran Van 3000, à l'instar du public restreint qui a eu la chance — et surtout le flair — de se pointer aux Foufoues électriques dans la nuit de jeudi à hier. Ils et elles ont joué un peu de tout et de rien pendant deux heures, les James Di Salvio, Sara Johnston, Jayne Hill, Eric-Pierre Bergen et compagnie.

Hip-hop, folk, rap, techno, (presque) punk, new wave, et puis quoi encore! Ce Bran Van dont James Di Salvio est la bougie d'allumage a mélangé sur scène quantité de styles musicaux avec une zappette en forme de clé de sol bien maniée. Trombone à coulisse résolument jazz, voix gospel et douce-reuses du trio féminin, égosillage de garage de Di Salvio, basse soul, tables techno... Comprenez le principe? Aucune étiquette ne colle parfaitement à Bran Van 3000, ce qui n'est pas sans rappeler ce génial freluquet de Beck.

Le collectif Bran Van 3000, formé d'une bonne vingtaine de jeunes euphoriques, s'est payé jeudi «un beau trip», comme on dit. Il y avait quelque chose d'un peu fou et de spontané dans les meilleurs moments de cette soirée néanmoins ponctuée de quelques ratés et de voix trop rapidement brisées. La reprise de *Cum On Feel The Noise*, des oubliés de «métal-leux» de Quiet Riot, était excellente sur *Glee*, le tout premier album de Bran Van 3000, paru en avril. Sur scène, ce n'était pas le tube escompté.

Tout est arrivé si vite, a lancé un James Di Salvio dépassé par le succès encore jeune de sa bande. Si vite qu'on ne pouvait exiger davantage de ce premier spectacle de Bran Van 3000. Un groupe qui se voit obligé à trois rappels par un public branché qui en a vu d'autres, ça vaut le déplacement.

Avant de revenir pour *Drinking in L.A.* et *Couch Surfer*, déjà des tubes dans un quadrilatère circonscrit à la métropole, la foule a synchronisé ses applaudissements pour donner l'illusion de battements de cœur. Quelque chose venait de prendre vie. Bran Van 3000 avait réussi à s'affranchir des studios. Reste à savoir si la chose arrivera à s'affranchir de l'île.

#### Les orphelins de Miles racontent

### «Jouez, jouez et jouez encore»

LOUISE LEDUC  
LE DEVOIR

Le trompettiste Miles Davis n'aurait pas aimé. Pas du tout. L'hommage que lui ont rendu hier en conférence de presse quelques-uns de ses «orphelins musicaux», notamment le pianiste Herbie Hancock, lui aurait sûrement semblé vain, une perte de temps. Parce que l'homme, s'il ne faisait pas dans l'économie de notes, faisait dans l'économie de mots, surtout depuis cet accident qui avait irrémédiablement endommagé ses cordes vocales. Mais qu'importe: pourquoi parler quand on peut jouer, jouer et encore jouer?

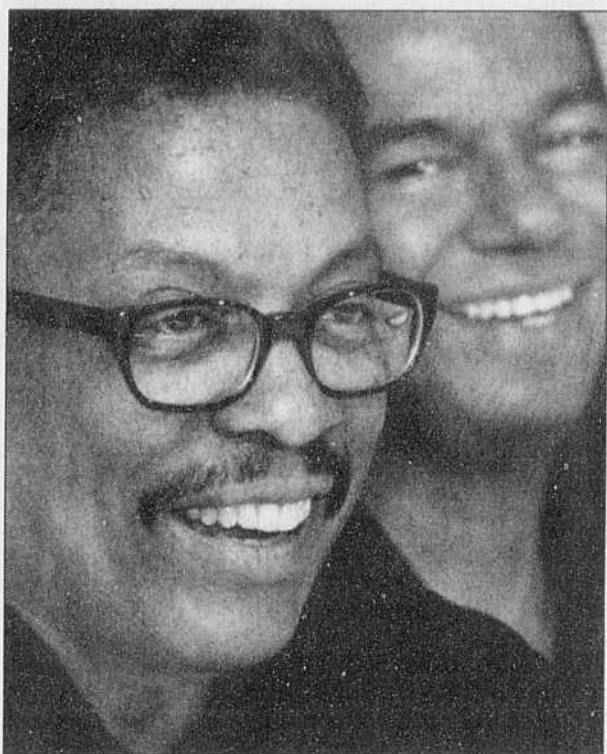
C'est bien ce qui se dégageait de toutes ces anecdotes qu'ont racontées hier Herbie Hancock, le percussionniste Don Alias, le contrebassiste Dave Holland, le batteur Jack DeJohnette, le guitariste John Scofield et le saxophoniste Michael Brecker, réunis exceptionnellement le temps d'un disque (*The New Standard*) et d'une tournée de spectacles. L'un à la suite de l'autre, comme s'ils se trouvaient autour d'une bière plutôt que devant une vingtaine de journalistes, ces grands noms du jazz racontaient, racontaient Davis, évoquaient son souvenir non pas sur le ton larmoyant de gens qui ont perdu un être cher, mais avec les grands éclats de rire de ceux qui n'oublieront jamais les bons moments.

«La première fois que je l'ai vu, a expliqué le contrebassiste David Holland, je n'en finissais plus, entre autres civilités, de lui dire à quel point j'étais content de le rencontrer. Pour toute réponse, il m'a dit: "Tas bientôt fini?" C'est l'homme le plus drôle qu'il m'a été donné de rencontrer.»

Amusant, mais plutôt direct, ce Miles Davis. Au musicien qui en mettait un peu trop, qui faisait un peu trop dans la dentelle, il n'hésitait pas à recommander de «ficher la paix à la musique» (*«Leave the music alone!»*)

Ses quelques conseils, Miles Davis les distribuait la plupart du temps au compte-gouttes, se souvient Dave Holland. «Il préférait que chacun cherche sa voie et trouve ses solutions lui-même.»

La philosophie de base de Miles Davis? Jouez, jouez, il en restera toujours quelque chose... ou presque. Herbie Hancock se souvient que souvent, lors d'enregistrements, les musiciens n'étaient même pas informés que l'heure de la répétition était terminée et que la captation était commencée. Jusqu'à un jour où... «Vous aimez Nefertiti? Ce que vous ignorez peut-être, note Herbie Hancock, c'est que la version qui vous est parvenue, c'est la deuxième. La première était bien meilleure, mais l'ingénieur



Herbie Hancock en compagnie de Jack DeJohnette.

du son lui-même n'avait pas été informé qu'il devait appuyer sur le bouton pour enregistrer!»

Ces anecdotes racontées sur un ton badin étaient entrecoupées de réels hommages sur l'héritage qu'a légué le légendaire Miles Davis.

Mais qu'en reste-t-il, de cet héritage, sur le disque *The New Standard*, a demandé à mots couverts un journaliste présent? C'est que le compact de tous ces jazzmans s'est ouvert à plusieurs influences. Ce DC inclut notamment des *remakes* de chanson de Stevie Wonder, John Lennon, Paul McCartney, Simon & Garfunkel. Hérésie que cette incursion dans la musique populaire, ont crié plusieurs critiques musicaux. Herbie Hancock s'en fout. «Je n'ai jamais craint les critiques négatives. J'avais envie de faire cet album, et je l'ai fait. N'attendez rien d'Herbie Hancock, parce qu'il fera toujours ce dont il a envie.»

Le mot de la fin est revenu au percussionniste Don Alias, qui a déjà vécu deux ans à Montréal. «Dans quelques jours, nous tous, nous repartirons. Mais les festivaliers doivent réaliser que lorsque le rideau tombera sur le Festival de jazz, quand les artistes étrangers repartiront, il leur restera quantité de musiciens extraordinaires d'ici, de Montréal, à écouter. N'oubliez pas de les appuyer, de les apprécier.»

#### Leon Parker ce soir au Gesu

### À fleur de peau

SERGE TRUFFAUT  
LE DEVOIR

Leon Parker s'est fait connaître par la bande. Celle tissée par le pianiste Jacky Terrasson. C'est auprès de ce dernier que le premier s'est fait remarquer. Et notamment par le producteur Joel Dorn, qui a toujours eu ceci de singulier qu'il fut le producteur de personnalités musicales appuyées. On pense notamment au divin Rashann Roland Kirk.

Ainsi donc, Dorn entend Parker dans un club new-yorkais, le Branley's, battant la mesure pour Terrasson. Il est conquis par le jeu minimaliste, mais d'une efficacité redoutable, de notre jeune homme. Il l'enregistre. L'album sort. L'affaire est entendue: on a affaire à un sacré percussionniste.

Voilà, dans le monde du jazz, il y a des batteurs plus cymbales comme Billy Higgins, plus roulements de tambours comme Elvin Jones. Mais il y a peu de batteurs se contentant du battement le plus simple, le plus nu qui soit. C'est le cas de Parker. Plus exactement, on devrait dire: Parker est un cas.

Rarement, au cours des dernières décennies, on aura entendu un percussionniste aussi enclin que Parker à développer des nuances avec des presque rien. Il y a chez lui un sens de l'essentielle qui subjugue à chaque fois que l'on écoute ses deux albums. Car lorsqu'il fait *Bemsha Swing* de Thelonious Monk ou *Caravan* de Duke Ellington, il les fait avec un tel souci de la sobriété, mais une sobriété bien sentie, que ces pièces en sont plus lumineuses. Comme si on les découvrait avec lui.

Cette maîtrise du rythme, des rythmes, camoufle l'incroyable travail que Leon Parker a dû abattre pour parvenir à un tel résultat. Il est un type ayant beaucoup étudié et intégré les rythmes du monde oriental. Les rythmes d'Afrique, il les connaît. Et pas à peu près.

Attention! Lorsqu'on parle d'étude, on ne parle pas d'études académiques. On parle d'étude plus spirituelle. D'études qui se font à la faveur de voyages auprès de ces maîtres qui lient les rythmes d'ici bas avec les mythologies d'en haut. Résultat, chaque coup de baguette, chaque tape sur la peau du tambour est d'une densité surprenante. Leon Parker, c'est toujours et encore le rythme à fleur de peau.

### Samedi au festival de jazz

14h (et 15h30)	Place du Complexe Desjardins La Petite Ecole du jazz Terrasse Nescafé <b>Aces of Dixieland</b>	«Plays and Sings The Blues» Scène Bleue Dry <b>Mike Gauthier QT et son invité: Phil Dwyer</b> Club Soda (achat de billets requis) <b>Pat Metheny, Roy Haynes, Marc Johnson</b> Terrasse de l'Esplanade <b>Paul Geremia</b> Place du Festival <b>Saroumbon</b>
14h	Terrasse Nescafé <b>Salah &amp; Family Steelpan</b>	(achat de billets requis) <b>Nancy Wilson et son trio</b> Théâtre du Nouveau Monde (achat de billets requis) <b>Jacky Terrasson Duo avec Mino Cinelu</b> <b>Brad Mehldau avec Charlie Haden</b>
15h	Terrasse de l'Esplanade <b>Salah &amp; Family Steelpan</b>	Spectrum de Montréal (achat de billets requis) <b>Joe Zawinul Syndicate</b> Salle Beverley Webster Rolph MAC (achat de billets requis) <b>Les Projectionnistes</b> Scène du Maurier <b>The Angelic Gospel Singers</b> Place du Maurier <b>Maria Alice</b> Scène Labatt Blues <b>Lil'Ed with Dave Weld and The Imperial Flames</b>
15h30 (et 17h30, 19h30, 21h30)	Cinéma québécoise: 30 ans de Montreux (Carte des Amis) <b>Jazz (1991)</b>	22h Scène Bleue Dry <b>Chango Spasiuk</b> Place du Festival <b>Le Dixieband</b> Terrasse Nescafé Saroumbon
16h (et 18h, 20h, 22h)	Cinéma québécoise: Ciné jazz (Carte des Amis) <b>Gospel according to Al Green</b>	23h Salle du Gesu (achat de billets requis) <b>Leon Parker Duo avec Steve Wilson</b> Leon Parker est un batteur très spirituel. Steve Wilson est un saxophoniste inventif. Parker a signé un des meilleurs albums de 1996, soit <i>Belief</i> , sur Epic. Un album pimenté de rythmes afro. Entendre Parker dialoguant avec Wilson devrait être une des belles expériences sonores du festival. <b>Serge Truffaut</b>
16h	Scène du Maurier <b>Lézipoly</b>	◆◆◆ <b>West African Project</b> Outre l'inestimable Stéphane Grappelli, c'est le seul violoniste français de renommée véritablement planétaire: ses sparages spatiaux au violon électrique, typiquement 70's, m'ont souvent laissé sur le plancher des vaches, mais on ne peut que s'incliner devant la virtuosité de celui qui a manié l'archet en compagnie des Zappa, Elton John, George Duke, Jack Bruce, John McLaughlin, etc. Le revoilà en tête d'un West African Project que l'on dit défricheur. <b>Sylvain Cormier</b>
17h	Théâtre du Nouveau Monde (achat de billets requis) <b>Steve Amirault Trio</b> Terrasse Nescafé <b>Kappa</b> Terrasse SAQ Sélection <b>Dixit</b> Terrasse de l'Esplanade <b>Hot Pepper Dixie</b>	◆◆◆ <b>Leon Parker Duo avec Steve Wilson</b> Leon Parker est un batteur très spirituel. Steve Wilson est un saxophoniste inventif. Parker a signé un des meilleurs albums de 1996, soit <i>Belief</i> , sur Epic. Un album pimenté de rythmes afro. Entendre Parker dialoguant avec Wilson devrait être une des belles expériences sonores du festival. <b>Serge Truffaut</b>
18h	Théâtre Maisonneuve (achat de billets requis) <b>Jean-Luc Ponty: West African Project</b>	18h Spectrum de Montréal (Achat de billets requis) <b>Jane Siberry</b> (en première partie: <b>Tim Ray</b> ) Scène du Maurier <b>Chuck Lazarus</b>
18h30	Casino de Montréal (achat de billets requis) <b>Blackbirds of Broadway: A Harlem Rhapsody</b> Place du Maurier <b>Antonio Hart Quartet</b> Scène Labatt Blues <b>Funk A Fones</b> Terrasse Nescafé <b>Charito</b>	18h30 Casino de Montréal (achat de billets requis) <b>Blackbirds of Broadway: A Harlem Rhapsody</b> Place du Maurier <b>Antonio Hart Quartet</b> Scène Labatt Blues <b>Funk A Fones</b> Terrasse Nescafé <b>Charito</b>
19h	Théâtre du Gesu (achat de billets requis) <b>Ray Anderson</b>	19h Scène du Maurier <b>Yuri Honing Trio</b> Théâtre du Nouveau Monde (achat de billets requis) <b>Jacques Labelle Quartet</b> Terrasse SAQ Sélection <b>Hot Pepper Dixie</b> Terrasse de l'Esplanade <b>Aces of Dixieland</b>
20h	Théâtre Maisonneuve (achat de billets requis) <b>Eddie Daniels &amp; I Musici de Montréal</b> Spectrum de Montréal (achat de billets requis) <b>Patricia Barber Fleurine</b> Scène du Maurier <b>Chango Spasiuk</b>	20h Théâtre du Gesu (achat de billets requis) <b>Ray Anderson</b> «Pocket Brass Band» Cette affiche est pleine de promesses. Promesses d'émotions musicales à cause des échanges tuba-trombone-trompette. Dans le genre insusité, on a rarement fait mieux. Du moins, sur papier. A noter que tous les membres de ce groupe sont associés à la modernité. Et à l'originalité. <b>Serge Truffaut</b>
20h30	Théâtre du Nouveau Monde	20h30 Théâtre du Nouveau Monde

### Dimanche au festival de jazz

14h	Terrasse Nescafé <b>Salah &amp; Family Steelpan</b>	(achat de billets requis) <b>Junko Onishi Trio</b> <b>Martial Solal avec Gary Peacock et Paul Motian</b> Spectrum de Montréal (achat de billets requis) <b>Benny Green avec Russel Malone, Antonio Hart et Lewis Nash</b> Métropolis (achat de billets requis)
15h	Terrasse de l'Esplanade <b>Orun</b>	◆◆◆ <b>The Waiters &amp; The Skatalites</b> En Jamaïque, avant le reggae (et même après, sous une forme nettement plus rock), il y avait le ska, musique bondissante par excellence: le programme Skatalites-Waiters devrait permettre de comprendre ce qui a mené d'un rythme à l'autre, les revivalistes Skatalites offrant la mise en contexte idéale au reggae pur et dur, du groupe mythique du non moins légendaire Bob Marley, les Waiters. <b>Sylvain Cormier</b>
15h30 (et 17h30, 19h30, 21h30)	Cinéma québécoise: 30 ans de Montreux (Carte des Amis) <b>Jazz (1993)</b>	21h Salle Beverley Webster Rolph MAC (achat de billets requis) <b>Houtkamp, Van Hove, Prins</b> Scène du Maurier <b>The Angelic Gospel Singers</b> Place du Maurier
16h (et 18h, 20h, 22h)	Cinéma québécoise: Ciné jazz (Carte des Amis) <b>Jazz Cartoons: Gillespie, Calloway, etc.</b>	◆◆◆ <b>Tito Paris</b> Tito Paris, c'est cet ambassadeur musical du Cap-Vert, ce chanteur à la voix rocailleuse qui s'accompagne lui-même à la guitare. Sa notoriété, il la doit principalement à ses compositions, qu'interprètent entre autre Cesária Evora et Bana, l'un de ses compatriotes établie au Portugal. <b>Louise Leduc</b>
16h	Scène du Maurier <b>Yuri Honing Trio</b>	21h Salle Beverley Webster Rolph MAC (achat de billets requis) <b>Houtkamp, Van Hove, Prins</b> Scène du Maurier <b>The Angelic Gospel Singers</b> Place du Maurier
17h	Théâtre du Nouveau Monde (achat de billets requis) <b>Jacques Labelle Quartet</b> Terrasse SAQ Sélection <b>Hot Pepper Dixie</b> Terrasse de l'Esplanade <b>Aces of Dixieland</b>	◆◆◆ <b>Tito Paris</b> Tito Paris, c'est cet ambassadeur musical du Cap-Vert, ce chanteur à la voix rocailleuse qui s'accompagne lui-même à la guitare. Sa notoriété, il la doit principalement à ses compositions, qu'interprètent entre autre Cesária Evora et Bana, l'un de ses compatriotes établie au Portugal. <b>Louise Leduc</b>
18h	Théâtre Maisonneuve (achat de billets requis) <b>Eddie Daniels &amp; I Musici de Montréal</b> Spectrum de Montréal (achat de billets requis) <b>Patricia Barber Fleurine</b> Scène du Maurier <b>Chango Spasiuk</b>	22h Scène Bleue Dry <b>Charlie Musselwhite Band</b> Scène Bleue Dry <b>Jab Jab</b> Place du Festival <b>Dixit</b> Terrasse Nescafé <b>Le Dixieband</b> Salle du Gesu (achat de billets requis) <b>Vienna Art Orchestra</b> Scène du Maurier <b>The Angelic Gospel Singers</b> Scène Labatt Blues <b>Bob Harrison Blues Band</b> Foufoues électriques (achat de billets requis) <b>«The Sign of 4» avec Derek Bailey, Pat Metheny, Gregg Bendian et Paul Wertico</b> Terrasse Nescafé <b>Dixit</b>
18h30	Casino de Montréal (achat de billets requis) <b>Blackbirds of Broadway: A Harlem Rhapsody</b> Place du Maurier <b>Jacques Stotzem et Thierry Crommen</b> Scène Labatt Blues <b>Bob Harrison Blues Band</b> Terrasse Nescafé <b>Vandoorn</b>	23h Salle du Gesu (achat de billets requis) <b>Vienna Art Orchestra</b> Scène du Maurier <b>The Angelic Gospel Singers</b> Scène Labatt Blues <b>Bob Harrison Blues Band</b> Foufoues électriques (achat de billets requis) <b>«The Sign of 4» avec Derek Bailey, Pat Metheny, Gregg Bendian et Paul Wertico</b> Terrasse Nescafé <b>Dixit</b>
19h	Théâtre du Gesu (achat de billets requis) <b>Ray Anderson</b>	◆◆◆ <b>Tito Paris</b> Tito Paris, c'est cet ambassadeur musical du Cap-Vert, ce chanteur à la voix rocailleuse qui s'accompagne lui-même à la guitare. Sa notoriété, il la doit principalement à ses compositions, qu'interprètent entre autre Cesária Evora et Bana, l'un de ses compatriotes établie au Portugal. <b>Louise Leduc</b>
20h	Scène Bleue Dry <b>Villemure O Carré</b> Club Soda (achat de billets requis) <b>Pat Metheny, Roy Haynes, Marc Johnson</b> Terrasse de l'Esplanade <b>Ken Hamm</b> Place du Festival <b>Le Dixieband</b>	◆◆◆ <b>Tito Paris</b> Tito Paris, c'est cet ambassadeur musical du Cap-Vert, ce chanteur à la voix rocailleuse qui s'accompagne lui-même à la guitare. Sa notoriété, il la doit principalement à ses compositions, qu'interprètent entre autre Cesária Evora et Bana, l'un de ses compatriotes établie au Portugal. <b>Louise Leduc</b>
20h30	Théâtre du Nouveau Monde	20h30 Théâtre du Nouveau Monde



Leon Parker

## É D I T O R I A L

## Menaces à la santé

Jean-Robert Sansfaçon

La mort d'un enfant de 10 ans victime d'une péritonite qui n'avait pas été diagnostiquée pose des questions d'une gravité extrême à tous les administrateurs et professionnels responsables de notre système public de santé. C'est la culture du travail médical qui est en cause, la «culture de l'entreprise santé», diraient les gens d'affaires.

**B**ien des gens meurent tous les jours à cause de leur propre négligence ou de celle des autres. Des victimes de noyade dans des piscines laissées sans surveillance; des accidentés de la route; des accidentés du travail; des sportifs téméraires... Souvent, il y a matière à se révolter: contre les entreprises de transport routier qui négligent d'entretenir leur flotte de camions; contre les conducteurs coupables de conduite dangereuse, contre les gouvernements qui refusent de réduire la vitesse des poids lourds; contre les parents qui laissent leurs gamins de 8 ou 10 ans s'amuser sur des véhicules tout-terrain, des motoneiges et qui encore. Alors, pourquoi la mort d'un enfant victime d'un mauvais diagnostic médical suscite-t-elle tant d'émotion?

Quelles que soient les conclusions des enquêtes à venir, un lien peut d'ores et déjà être établi entre le statut social particulier réservé aux membres du corps médical, et la levée de boucliers à laquelle l'incident a donné lieu. Les sondages le disent: la médecine est une des professions qui appelle le plus de respect de la part d'une majorité de la population. En revanche, comme c'est souvent le cas pour les élites d'une société, les juges, les policiers et les médecins n'ont pas droit à l'erreur. Encore moins quand il y a apparence de facilité ou pire, de négligence. Sans doute est-ce pour cela que ces professions sont si fermées sur elles-mêmes, à la fois jalouses de leurs privilèges et très craintives devant le jugement populaire.

Évidemment, cette allusion à l'appartenance à une classe ou à une caste ne suffit pas pour expliquer l'émotion. Il y a aussi et surtout la responsabilité énorme qui pèse sur les épaules du médecin, et que les médecins eux-mêmes tiennent à conserver. Ne serait-ce que parce qu'ils touchent les individus au moment où ils sont le plus vulnérable dans leur vie, au moment où leur intégrité même est remise en cause par la maladie, les services de santé ne sont pas un bien comme les autres. Ils exigent une attention plus grande, une culture de travail empreinte d'un humanisme sans limites. Est-ce vers cela que tendent les réformes en cours au Québec?

Le virage ambulatoire devait conduire à des soins moins coûteux, mais aussi de meilleure qualité. En réduisant le nombre de patients chroniques dans les hôpitaux et en ayant recours aux techniques d'intervention les plus modernes, on devait faire fondre les listes d'attente en chirurgie et à l'urgence. Au prix d'un retour accéléré à la maison, c'est vrai, mais soutenu par des services adéquats.

Malheureusement, force est de constater que si certaines listes ont diminué, d'autres se sont allongées, le temps d'attente dans les urgences est encore de plusieurs heures et des dizaines de personnes à la fois dorment toujours dans les corridors. Ce sont là des pratiques totalement inacceptables, inhumaines, indignes de toute société civilisée. D'ailleurs, qui en doute n'a qu'à se demander si on laisserait un ministre dormir une seule nuit dans le

corridor d'une salle d'urgence. Poser la question c'est répondre pour les sept millions de Québécois sans statut ministériel... La situation est telle que les exemples se multiplient qui nous montrent qu'il vaut mieux connaître un médecin ou quelqu'un d'influent pour être traité rapidement dans nos hôpitaux.

Tant que cela durera, tant qu'il y aura un seul patient couché plus de quelques heures dans le corridor d'une salle d'urgence, aucun gouvernement ne pourra prétendre avoir trouvé une solution aux problèmes de notre système de santé. Et ce ne sont pas les services de diagnostic du genre prêt-à-porter, distribués par téléphone, qui corrigeront les vices de ce système! A-t-on idée de conseiller à un enfant qui a mal au ventre et qui perd du poids de manger du riz, sans jamais l'avoir examiné? Le riz ne peut pas faire de mal, mais il ne guérit certainement pas les péritonites.

Quand 50 patients sont alités dans un corridor et que des dizaines d'autres se font dire que leur cas n'est pas assez urgent pour être traité dans l'heure qui suit, il ne faut pas se surprendre que des urgentologues se comportent avec les malades comme s'ils étaient des pions dans un jeu d'échecs dont la partie se termine à la fin du quart de travail. Et que les infirmières de service se comportent comme des inspecteurs de l'impôt. La faute n'appartient pas à la profession, mais à l'ensemble de l'organisation des soins de santé, celle-là-même que les responsables politiques des réformes disaient vouloir améliorer. «Le patient d'abord», chantait le slogan.

Pour le moment, tout ce que le virage a produit, c'est une réorganisation de type administratif capable de dégager des économies budgétaires. Certes, certains fonds ainsi épargnés ont été réinjectés pour offrir un peu de soutien aux patients qui doivent retourner plus tôt à la maison. Mais cela ne change rien au fait que les citoyens sont souvent moins bien traités dans nos hôpitaux qu'au restaurant.

Et voici qu'on nous confirme qu'en plus du virage ambulatoire qui n'est pourtant pas terminé, les deux années qui viennent verront partir des milliers d'employés et des centaines de médecins, dont une partie seulement sera remplacée. Encore une fois, on voudrait nous faire croire que cette saignée se fera sans menacer la qualité des soins et sans risques pour les patients pris au centre du grand dérangement. Sincèrement, nous n'y croyons pas. Et nous appelons les citoyens à la plus grande vigilance, voire à la plus grande prudence s'ils doivent eux-mêmes avoir recours aux services de santé.

Que les politiciens et les administrateurs payés pour fournir des soins de la plus haute qualité se tiennent pour dit: pas plus que les médecins et autres professionnels de la santé, il n'a droit à l'erreur au cours des prochains mois. Qu'on privatise des cafétérias ou des buanderies, qu'on fusionne tous les services de paie de tous les hôpitaux du Québec si cela peut permettre de trouver les précieux dollars qui manquent, mais pour ce qui est de la qualité et de l'accessibilité aux soins, seules des améliorations sensibles seront jugées acceptables.

## L E T T R E S

## Bouchard et le mauvais riche

Le repas est servi, lançait maman. Toute la marmaille se retrouvait à la cuisine, même ceux qui étaient bien cachés depuis le repas précédent. Chacun avait une place et il y avait une portion pour chaque place prévue.

Un jour, juste pour faire une farce, mon grand frère enleva la place qui m'était réservée. Ma mère étant très occupée ne vit rien de mauvais là-dedans. Moi, je me sentis rejeté, seul et avec le coeur gros j'aurais même accepté de manger des restes à l'écart de ceux qui avaient leur place. Au début, tout le monde a bien ri. Mais quand mon grand frère a demandé la portion qui m'était réservée, les autres ont compris que laisser le grand frère faire des farces avec la nourriture, faisait ressortir une conséquence embarrassante: il y en avait un qui ne mangerait pas. Ils ont donc demandé à ma mère de remettre mon couvert à sa place.

On va faire un sommet économique de l'emploi, a lancé le Premier ministre Bouchard. Tous se sont retrouvés en congrès, même ceux qui étaient bien cachés depuis le dernier référendum.

Juste pour faire une farce, on a enlevé la place qui devait être réservée à Mme David. M. Bouchard étant très occupé ne vit rien de mauvais là-dedans. Les dizaines de milliers de gens qui s'identifient à la cause et aux revendications de cette dernière se sont sentis rejetés; seuls et avec le coeur gros, ils accepteraient même les restes d'un voyage en Asie. Plusieurs mois après le sommet de l'emploi, maintenant que tout le monde a bien ri, il y en a qui ont compris que, si ce gouvernement juge prioritaire d'assister à la présentation du Regional Jet

alors que sa jeunesse ne mange pas à sa faim et désespère de mener une vie normale, il pourrait y avoir des conséquences embarrassantes.

Faute de «savoir» créer de l'emploi, M. Bouchard pourrait peut-être remettre le couvert aux gens ordinaires sans qu'ils pourraient bien se retrouver seul avec le mauvais riche!

Amédée Perron

Pointe-Claire, 18 juin 1997

## Où va la société?

Par une belle soirée fraîche d'avril, je me promenaient allégrement dans les vieilles rues de Québec au moment où une jeune femme au regard mélancolique et au teint livide m'aborda, en quête d'une obole.

J'ai d'abord refusé, étant trop submergé par ma petite vie et mes rêves dorés. On dirait que ces temps-ci, les rues foisonnent de clochards en tous genres. Du jamais vu! Il y a 10 ans, ce phénomène était assez rare, omis dans les quartiers défavorisés. Maintenant, cela prend l'envergure d'un fléau.

Mais elle ne lâcha pas prise facilement. Je présume qu'elle avait flairé ma sensibilité, car elle me lança crânement à la figure qu'elle était de formation universitaire, mère de deux enfants et que son compagnon venait de l'abandonner lâchement, la laissant ainsi seule contre vents et marées.

Ces paroles m'ont fait l'effet d'une giflette! J'étais là, immobile devant cette inconnue, l'estomac noué et l'air éberlué... Comment est-ce possible? Pincez-moi, nous sommes en 1997, et certains membres de notre élite intellectuelle doivent mendier dans les rues!

J'ai délibérément changé ma perception à l'égard des nécessiteux depuis le jour où j'ai croisé cette mendicante cultivée. Maintenant, à 23 ans, je constate l'importance d'une société

saine et équilibrée, et je suis outrée de belles injustices. Ce sont des êtres humains comme vous et moi et ils ont droit au respect et à l'intégration sociale. Il est d'une importance capitale d'agir d'une manière pragmatique pour façonner l'avenir du Québec et du Canada. Nos dirigeants doivent élaborer plus harmonieusement les programmes sociaux et culturels.

Nous vivons dans un pays unique en son genre. Nous devons sauvegarder notre individualité en ne plaçant pas nos voisins du sud, lesquels établissent des records de performance sur les plans de la criminalité et de l'immoralité!

Annie Martin

Ancienne-Lorette, 25 juin 1997

## Une bonne chose

L'annonce de l'éventuel départ de l'activiste Howard Galganov (*Le Devoir*, 21 et 22 juin 1997), amène à quelques conclusions inévitables. Au lieu de chercher des solutions, le politicien en lui n'a fait qu'exacerber les tensions sociolinguistiques entre anglophones et francophones du Québec. Son langage grossier et ses revendications quant aux droits des anglophones n'avaient pas leur raison d'être. Tous savent très bien qu'en matière linguistique la population anglophone est loin d'être maltraitée si on la compare aux différents groupes francophones, un peu partout dans le reste du Canada. L'appui pour le moins divisé, chez les anglophones, répond bien à l'attitude injustifiable de l'activiste. Cet imminent départ pour l'Ontario est une bonne chose d'abord pour lui, qui risque peu de se sentir persécuté et pour nous, qui n'aurons plus à subir ses excès verbaux.

Sébastien Amyot

Montréal, 23 juin 1997

## LES ROIS DE L'IMPRO...



## La «main invisible» et le doigt dans l'œil

ROBERT RICHARD

Jusqu'à sa mise à pied récente, l'auteur était responsable des bourses individuelles du Conseil des arts du Canada. Il réplique ici à une chronique de Lise Bissonnette qui commentait le texte d'une pétition signée par un groupe d'intellectuels canadiens dénonçant les compressions au Conseil des arts et la mise à pied de M. Richard

**J**e reste songeur devant votre intervention du 7-8 juin. Vous y ressuscitez de la naphthaline (Dieu sait pourquoi!) l'antique mythe de la génération spontanée: le monde *bé-bé* au grand complet (pucerons, mouches, parasites, voire souris et batraciens) «explose» dans les pous-sières — on a cru ça jusqu'au XVII<sup>e</sup> siècle. Nul besoin d'y mettre du sien, même pas remuer un brin la salopette, que ça s'met à grouiller tout seul — et à créer en plus! L'artiste (en puceron de la fable) aurait l'*ex-nihilo* à ce point facile qu'il peut toujours se passer de vulgaire semence! La morale — la vôtre — n'est guère plaisante. Elle ressemble en débiteur à ce qui se dit et se pense à droite de nos jours.

Ceci dit, débutons par les brèves et très sèches demi-vérités de M. Carrier (*Le Devoir*, 30 mai, p. A9). Le montant des subventions reste inentamé malgré la série de coupures — 2,6 %, 2,0 % et 2,0 % — ayant frappé le budget global du Conseil sur les trois dernières années. Ce que dit l'ex-directeur (avec quelques détails en moins) est peut-être vrai. Mais il oublie, d'un bien commode oubli, de mentionner que ce même Conseil a cru bon de diminuer de 40 % le montant de chaque bourse, destinée à soutenir le créateur, l'individu de chair et d'os. Tchoper la bourse «A» de 34 800 \$ à 20 000 \$, et la «B» de 18 000 \$ à 10 000 \$ pour l'écrivain ayant publié un livre, ce n'est pas rien. Puis, ce même M. Carrier a le front — ou est-ce le mauvais goût? — d'inviter ces artistes dont il vient de rationner les vivres (guerre au déficit

oblige), d'y aller de dons en espèces au Conseil. Dans le genre «la termitière *überaltes*», on ne saurait faire mieux.

Je ne vous ferai pas l'affront d'assimiler vos positions à celles, assez primaires, de M. Carrier qui pense et gère à la tronçonneuse. Mais on a parfois l'impression que, sur la question culturelle, votre navire à vous vogue d'est en ouest, un peu à la dérive, ne sachant plus très bien à quel vent se vouer — ce qui me fait dire que la gauche (dont vous êtes) a succombé aux sirènes de la droite (dont il est).

Jadis, le fameux dilemme individu/société se posait à menus frais: est-ce à l'individu de s'adapter au social (comme l'a toujours cru la droite) ou au social de s'adapter à l'individu (comme le croyait la gauche, surtout dans ses belles années keynésiennes)? Or, depuis la récession de 1989, la gauche semble s'être rendue aux évidences de la droite: la globalisation est inévitable, ça se mondialise à vue d'œil et de carnets de commande, vaut donc mieux s'y faire, s'y intégrer, s'y mesurer. Hélas, la gauche, vaincue dans l'âme, ne se veut plus qu'une droite à visage humain.

D'où la surprenante parenté entre vos propos sur les artistes (créant avec ou sans bourses) et l'ordinaire de la droite. Là où la droite soutient que l'individu n'a rien à attendre du social, vous, vous y allez d'une consigne pragmatique-messianique (!): l'individu, s'il est vraiment droit, inspiré, créateur, etc., n'attendra plus rien du social devenu vaguement imbecile. Ne manque à votre scénario que l'île déserte où aller «exploser» de ses poèmes en toute liberté 55.

A cela, à ce que vous reprenez de la droite, j'oppose ceci: c'est au social de s'adapter moins à l'individu, dirais-je, qu'à ce qu'il y a de non-généralisable, et donc de foncièrement intolérable, en lui. Vaste programme, direz-vous. Ce fut pourtant celui de Kant, et, avant lui de Rousseau, que votre journal citait récemment: «Trouver une forme d'association (...) par laquelle chacun s'unissant à tous n'obéisse pourtant qu'à lui-même et reste aussi libre qu'au paravant» (16 juin, p. B1). Puis,

ce fut là le projet de Freud qui se vouait à l'écoute de l'indomptable en chacun de nous, dans le but non pas d'effacer ou de gommer cette zone de résistance, mais de la charger (enfin) de toute la force, de toute l'impérieuse et droite rigueur, du désir.

Ce qui me ramène à l'artiste dont le rôle est justement d'«écrire» ou de «publier» (en romans, en poésie, en peintures, en danse, etc.) ces «nouvelles» en provenance de l'inconscient. Car l'artiste est une manière de journaliste, un correspondant qu'on envoie à l'Étranger, et qui vous fait, à partir de ce lieu *ex-patria*, des topos sur l'obscure folie de liberté qu'il entrevoit au coeur de l'humain.

Avec votre chronique, on est loin, hélas, de ce *Heart of Darkness*. Vous vouez à la liberté, comme on voue à la géhenne, l'individu, qui résiste. Voilà qui est bien triste. A votre décharge; le mot «liberté» vous est cher, malgré un usage quelque peu limité, pour ne pas dire malhabile.

Mais pour le Conseil des arts du Canada, il n'y a aucune circonstance atténuante, aucune absolution possible, ce Conseil ayant purement et simplement écarté «la pensée coupable (d'abolir les bourses aux individus) devant l'orage présumé». Ce serait donc par lâcheté, et non par conviction ou par idéal de liberté, qu'il se serait décidé à ne pas toucher à ce secteur, de toute manière assez chétif.

Ma conclusion? La société qui aura compris quelque chose à la liberté, «ensemencera» l'artiste, veillant en priorité à l'individu — ce qui ne veut pas dire, loin s'en faut, de laisser le secteur des organismes: musées, maisons de publication, etc. Platement dit une telle société osera fonder ses «projets de société» non pas sur les intérêts supérieurs de la *high finance* ou sur les visés anti-démocratiques de différents corporatismes (groupes de pression, etc.), mais sur cette part réfractaire qu'elle aura su tolérer, voire mousser, cultiver, inspirer en chacun de nous.

Ca va créer quand même, avec ou sans bourse, dites-vous? La belle «main invisible» que ça nous fait! Tout ce qui fait, socialement parlant, pour se mettre le doigt dans l'œil!

## À P R O P O S

## ... des réussites scolaires des enfants

Dans l'ensemble, selon l'Enquête longitudinale nationale sur les enfants et les jeunes (ELNEJ), les enfants de 4 à 11 ans réussissaient bien à l'école en 1994-1995. Ainsi, peu d'enfants redoublaient une année, les parents participaient généralement à l'éducation scolaire de leurs enfants et les problèmes de discipline graves étaient relativement rares.

Selon les enseignants, une faible proportion seulement des enfants visés par l'ELNEJ avaient redoublé une année. Moins de 2 % avaient redoublé leur dernière année et quelque 4 % à peine avaient redoublé une année. Les élèves de la 1<sup>re</sup> à la 3<sup>e</sup> année étaient plus susceptibles de redoubler une année que ceux de la 4<sup>e</sup> à la 6<sup>e</sup> année. Le taux moyen de redoublement d'une année

était environ deux fois plus élevé que celui pour les enfants faisant partie des familles du plus faible statut socio-économique.

En général, d'après les enseignants, les parents jouent un rôle actif dans l'éducation scolaire de leurs enfants. Pour la plupart des enfants (94 %), au moins un parent avait assisté à la rencontre régulière entre les parents et les enseignants. Les activités telles que les collectes de fonds et les sorties éducatives favorisaient davantage la participation parentale que les activités nécessitant une participation continue, comme siéger à des comités consultatifs de l'école ou s'occuper de sports et de jeux.

Informet, revue hebdomadaire de Statistique Canada, 9 mai 97

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, GUY TAILLEFER, NORMAND THÉRIAULT

Rédacteurs en chef adjoints JEAN-ROBERT SANSSAËON, ROLAND-YVES CARIGNAN

Directrice, ventes et marketing MARTINE DUBÉ

2050, rue de Bligny, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

F A I S C E Q U E D O I S

## IDÉES

## Le sacre distinct

ISABELLE GÉLINAS  
Bachelière en droit, auteure  
et informaticienne

« **A**yoye donc, câlisse! » est sans aucun doute le cri qui retentira le plus dans les rues de Montréal le 1<sup>er</sup> juillet, comme il le fut le 1<sup>er</sup> juillet dernier, et l'autre avant. D'année en année, les Montréalais, éternels migrants, suent des pieds et des mains pour déménager le réfrigérateur et le poêle, le gros divan de matante Thérèse et les caisses de livres. Et comme notre langue s'est ainsi développée, la sueur caniculaire et les faux pas dans les escaliers étroits des immeubles de la ville ne manqueront pas d'attirer nombre de sacres chez nos déménageurs. Il y a de cela quelques années, avec un ami, je répondais à un homme qui lançait des cris d'effraie dans *Le Devoir* envers nos sacres bien-aimés. Je ne croyais pas avoir à le faire, mais je me dois de récidiver aujourd'hui, à la suite de la cohue causée par le test de français présentée aux étudiants du collégial. Tous les journaux y ont dénombré le nombre de «câlisse», de «tabarnaque» et de «hostie» contenus dans un texte de Michel Tremblay soumis aux étudiants. Et cette professeure scandalisée parce qu'elle se tue à leur répéter de ne pas utiliser ces «mots-là» en classe. Michel Tremblay a raison d'en avoir marre d'avoir à se défendre du style de ses écrits, de son utilisation du joulal mais plus particulièrement des sacres. Aussi ai-je la prétention de venir humblement lui prêter main forte.

Il est temps de regarder la réalité en face et de se poser les questions qui s'imposent: qui n'a jamais sacré? Qui, lorsqu'un marteau lui écrase le pouce, n'a jamais lancé un «tabarnaque» bien senti? Qui, lors d'une surprise éclatante, n'a jamais poussé un «crisse», ne fût-ce que du bout des lèvres? Parmi les gens qui m'entourent, et ceci comprend des professeurs d'université, de collège, du secondaire, du primaire, des comptables, des avocats, des étudiants, des professionnels, des moins professionnels, des manutentiers... bref, de mon voisin de palier mécanicien à mon gynécologue, je ne connais personne qui n'a jamais sacré ou qui n'a jamais eu envie de le faire. Et pourquoi donc?

Dans un café de la rue Saint-Denis, une jeune femme lançait à son voisin de droite un «petit con» bien senti. Personne n'a sursauté. Si, par contre, la même jeune femme avait lancé «petit crisse» en lieu du «petit con», je suis convaincue que les têtes se seraient retournées, avec désapprobation dans certains cas. Et pourtant, en quoi l'utilisation du mot «crisse» est-elle plus choquante que celle du mot «con»? D'où vient donc le mot «con»? Il s'agit tout simplement de l'appellation vulgaire du sexe de la femme. En France, c'est l'insulte la plus courante, que *Le Larousse* désigne comme «Très fam.». *Le sexe de la femme est l'insulte suprême!* En espagnol, la meilleure façon d'insulter quelqu'un est d'insulter sa mère. Avouez que pour une femme, il y a de quoi s'offusquer. Et pourtant, personne ne dit rien. C'est du beau français, ça? En quoi est-il plus beau que le nôtre? Quant au mot «crisse», on le sait, il vient directement de la religion, il désigne le Christ. Il n'attaque personne dans son intégrité physique ou sexuelle, il réfère à une entité qui survole les hautes sphères de notre inconscient, le fils de Dieu. Est-ce donc cet affront à la religion qui fait en sorte que nous devrions le bannir de notre langue? A moins qu'il n'y ait eu une résurgence de la ferveur religieuse et qu'on ne m'ait pas mise au courant, je vois mal en quoi l'on peut se scandaliser. D'ailleurs, je suis convaincue que le voisin de droite de la jeune femme aurait plus rapidement cessé ses âneries eût-elle utilisé cette dernière appellation bien québécoise...

Comme tout autre mot ou expression, le sacre n'est pas un mal en soi, c'est plutôt sa mauvaise utilisation qui devrait le faire honnir, comme toute autre errance grammaticale. Le sacre, comme toute autre expression, doit être utilisé avec circonspection, au meilleur de sa forme. Une femme qui termine chaque phrase avec un «s'tie» n'est que l'égale de l'homme qui la termine toujours avec un «t'sais vent dire». Comme les «si» n'aiment pas les «rais», la personne qui conjugue le sacre à l'encontre de cette règle de grammaire parle un mauvais français. Mais si le sacre est bien conjugué, il n'en devient qu'un mot parmi tant d'autres, qui coule dans la phrase. Si sa version adverbiale est

correctement dite et écrite, il n'y a pas à le bannir. Au contraire! Le sacre est d'une utilité peu commune dans notre langage, à l'écrit comme à l'oral. Combien de phrases perdraient de leur sens réel si l'on remplaçait les sacres par un équivalent? N'y a-t-il pas plus de poids dans un «Je vais te câlisser mon poing sur la gueule» comparativement à un «Je vais te mettre mon poing sur la gueule» ou un «Je vais te foutre mon poing sur la gueule»? Lequel vous ferait reculer le plus rapidement? N'allez surtout pas penser que le sacre n'est que l'expression de la violence et des émotions négatives, au contraire. On peut tout aussi bien dire «C'est beau en crisse» que «C'est beau en titi» (?). Le sacre peut être un adjectif, un verbe, un nom, un complément, un adjectif. Il se modèle au fil de notre discours, il est la note parfaite qui rend notre langue si spéciale. Le sacre est l'apanage de notre différence face au reste de la francophonie. Il n'y a que le Québec qui a développé un tel système de sacre, si différent de celui des autres pays qui font tous référence au sexe ou aux excréments. Pourquoi le disqualifier ainsi? Il fait partie de nous, de notre histoire; il est unique au monde! Il fait partie de cette damnée «société distincte» pour laquelle on fait tant de plats.

Au risque de me répéter aujourd'hui, je maintiens que le sacre est aux Québécois ce que la cathédrale Notre-Dame est aux Parisiens. Parce que le sacre fait partie de notre culture québécoise, il est ancré dans nos racines. Le sacre est monté tranquillement du fond de la gorge de nos parents, vers la fin des années noires. A cette époque, il était un défi aux ecclésiastiques, à ces curés qui dirigeaient la vie des gens, particulièrement en campagne. Dans toute révolution s'inscrit une révolution du langage. Ainsi, le sacre est partie intégrante de l'histoire, de cette partie de notre passé qui a vu le joug catholique s'éteindre petit à petit. Inciter les étudiants à ne pas utiliser les sacres québécois est un déni de notre histoire. Le sacre est la célébration de la victoire contre le régime oppressif de l'Église catholique. Certains auteurs, activistes et artistes l'ont compris. Que l'on songe à Gaston Miron, enterré avec les honneurs nationaux, à Michel Tremblay, à Robert Charlebois, Louise Forestier, Gerry Boulet, Michel Chartrand, etc. Nous bénissons cette élite intellectuelle pour leur œuvre, mais on frapperait d'interdit les parties de leurs textes qui pourraient contenir ces odieuses références à notre

langue bien particulière. En ce sens, les fonctionnaires responsables de la sélection du texte de Tremblay pour le test de français au collégial ont fait preuve d'une ouverture face à leur histoire devant laquelle je ne peux que lever mon chapeau. Sont-ce ces étudiants qui se sont levés pour vilipender l'usage des sacres dans cet extrait? Je suis convaincue que les étudiants ont trouvé particulièrement rafraîchissant ce passage de Tremblay dans un test qui en principe ne soulève jamais grand intérêt. Non, c'est une professeure, sans doute animée de bonnes intentions, qui n'a pas su faire la différence entre le mauvais français et le québécois qui a ainsi pourfendu le choix du ministère. Une adulte contre qui je n'ai rien personnellement mais qui, comme bien des gens encore aujourd'hui, s'attache à des valeurs religieuses dépassées et se trouve donc à nier notre histoire et l'apport du sacre dans notre vie de tous les jours, dans nos échanges quotidiens, dans notre littérature, dans notre théâtre. Quant aux jeunes qui ont passé ce test, s'ils n'ont guère sursauté ni fait d'esclandre, c'est sans nul doute parce que le texte reflétait bien leur langage de tous les jours, qu'il correspondait à une manière de dire qui leur est familière. Qu'ils soient au courant ou non de la valeur historique des sacres n'est pas pertinent ici: ces étudiants qui utilisent les sacres sont le fruit de cette histoire, et il m'apparaît important qu'ils la perpétuent.

Il y a déjà presque cinq ans, jour pour jour, je tenais à peu de choses près ces mêmes propos dans *Le Devoir*. Ceux et celles qui s'en rappellent reconnaîtront la rhétorique. Les années passent, mais le fond ne change pas, et les sacres demeurent, et j'ai cru bon de remettre les pendules à l'heure. Les discours à leur encontre n'y changeront jamais rien: les sacres sont là pour rester. Donc, il m'apparaît plus productif, non pas d'enseigner à nos étudiants à ne pas utiliser les sacres, mais de leur enseigner à bien les employer. La tâche n'est pas facile, mais elle n'est pas plus difficile que d'enseigner le reste de notre langue.

La rétrocession de la colonie britannique à la Chine le 1<sup>er</sup> juillet

## La chute du mur de Hong-Kong

Les enjeux: le rôle de la Chine en Asie et le renforcement de l'économie chinoise

LOÏC TASSÉ

Spécialiste de la Chine et candidat au doctorat en science politique à l'Université du Québec à Montréal

**L**e retour de Hong-Kong aura des répercussions immenses sur les politiques intérieures et extérieures de la Chine. A tel point que l'avenir de Hong-Kong même ne constitue qu'une modalité d'enjeux beaucoup plus importants.

Ces répercussions sont d'abord d'ordre symbolique. Les premiers territoires de Hong-Kong furent cédés à l'Angleterre en 1842. Ils symbolisent pour les Chinois l'entrée de leur pays dans l'ère moderne et surtout le début de leur sujétion aux pays occidentaux. L'événement avait à l'époque ébranlé les élites et suscité chez elles des réflexions déchirantes et pessimistes sur l'avenir de la civilisation chinoise. Or, on assiste maintenant à l'émergence du sentiment inverse.

La tradition chinoise entretient une vision cyclique de l'histoire suivant laquelle tout pays passe par des phases de renaissance, d'expansion, de déclin et de mort. Dans cette perspective, la Chine serait en pleine renaissance tandis que les pays occidentaux en général, et les États-Unis en particulier, entreraient dans une période de déclin. La chute du mur de Hong-Kong provoque donc dans l'imaginaire chinois un choc aussi puissant que celui de la destruction du mur de Berlin pour un Occidental.

D'où l'immense sentiment de fierté que ce retour procure aux Chinois du continent et de la diaspora, sentiment qui rejait sur le gouvernement de Pékin et raffermir son influence en Chine et en Asie. D'où la perplexité de plusieurs pays asiatiques qui partagent la même conception de l'histoire et entrevoient la fin de la domination américaine en Asie.

Plus concrètement, ce retour marque un changement profond des flux économiques et politiques en Chine. En effet, Hong-Kong s'est développée grâce à la fuite des capitaux de Shanghai et à l'isolement de la Chine maoïste. Or, la réouverture du pays et la modernisation de plusieurs villes côtières, dont Shanghai, ont fait perdre à Hong-Kong sa position privilégiée. (A cet égard, la Grande-Bretagne a cédé la colonie au bon moment, non sans signer de lucratifs contrats de plusieurs milliards de dollars dont l'économie anglaise avait bien besoin).

Les taxes et impôts de Hong-Kong devraient aussi permettre au gouvernement central d'élargir considérablement ses revenus. Il est prévisible que Pékin utilisera cet argent pour augmenter ses transferts de fonds aux provinces plus pauvres, ce qui accroîtra son emprise sur elles et amoindrira le poids politique des provinces les plus riches. Mais surtout, le gouvernement central pourra désormais orienter à sa guise les politiques économiques de Hong-Kong et donc renforcer ou réduire les avantages compara-



Avril 1997: des manifestants protestent dans les rues de Kong-Kong contre les intentions de la Chine d'apporter certaines restrictions aux libertés publiques dans la colonie britannique après sa rétrocession en juillet.

tifs dont jouit la ville face aux autres régions chinoises.

Le seul danger que pourrait affronter le gouvernement chinois est celui d'une éventuelle contamination de la culture politique de la Chine intérieure par celle de Hong-Kong. Mais Pékin a indiqué qu'elle continuerait à restreindre l'accès à Hong-Kong, et la situation du reste de la Chine semble sous contrôle. En outre, il faut se souvenir de l'efficacité avec laquelle le Parti communiste chinois a imposé à partir de 1949 son autorité dans les villes et les campagnes chinoises, malgré les chambres de commerce, les guildes, les fonctionnaires de l'ancien régime, les sociétés secrètes, les saboteurs laissés par Chiang Kai-Shek, etc. La discipline du Parti, son expérience et l'armée sont les meilleurs garants contre une situation politique qui échapperait aux autorités de Pékin.

Par ailleurs, les enjeux internationaux de la rétrocession de Hong-Kong sont clairs. Il s'agit en premier lieu d'influencer favorablement la population de Taïwan afin de désarmer sa méfiance. Plus encore, le succès d'une transition douce de Hong-Kong impressionnerait plusieurs pays asiatiques et les prédisposerait à mieux accepter le leadership de la Chine dans des organisations internationales régionales.

Ensuite, le retour de Hong-Kong doit servir à renforcer l'économie chinoise. Hong-Kong constitue un des accès directs les plus importants au marché chinois et génère près de 15% du commerce extérieur en Asie.

Or, le gouvernement chinois pourra dorénavant consolider son emprise sur les réseaux commerciaux internationaux de la ville, soit par des réglementations, soit par le moyen de conglomerats d'Etat. Ceci, d'une part, laisse planer une menace sur Taïwan dont le commerce avec la Chine transite presque exclusivement par la colonie, et d'autre part, ouvre la voie à une participation plus active de la Chine dans des échanges régionaux encore dominés par le commerce intra-firmes de grandes multinationales.

Pékin devrait également accélérer les transferts technologiques de Hong-Kong vers d'autres villes chinoises, surtout dans les services, ce qui pourrait augmenter les exportations chinoises à haute valeur ajoutée, mais aussi raffermir la compétition entre la Chine et le reste du monde.

Une fois abattu le mur qui protégeait la colonie des aléas du contexte chinois continental, Hong-Kong se retrouvera donc au milieu des tractations politiques entre les diverses autorités de la Chine. La prospérité de la ville dépendra de sa faculté de tirer avantage de ces luttes. Mais c'est dans l'arène internationale que la destruction de l'enclave britannique aura les conséquences les plus importantes. La manière dont le gouvernement chinois parviendra à assurer l'incorporation de Hong-Kong sans heurter les intérêts économiques, politiques et stratégiques des autres acteurs de la région constituera un test crucial de sa capacité d'instaurer en Asie une *pax sinica*.



## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

LA RÉDACTION Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Louis Lapierre (adjoint au directeur de l'information), Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Charrier, Jean Dion, Louis-Gilles Francoeur, Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Brian Myles, Isabelle Paré, Clément Trudel, Serge Truffaut; Diane Prévoost (pages éditoriales, responsable des pages thématiques); Martin Ducloux et Christine Dumazet (recteurs); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (photographes); à l'information culturelle: Michel Bélar (responsable), Stéphane Baillargeon, Pierre Cayouette, Paule des Rivières, Louise Leduc, Jean-Pierre Legault, Benoît Mungier, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (adjoint au directeur de l'information), Robert Dufresne, Jean Pichette, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (adjoint au directeur de l'information), François Brousseau (éditorialiste), Claude Lévesque; à l'information politique: Pierre O'Neill, Manon Cornélius (correspondante parlementaire à Ottawa), Mario Cloutier et Gilles Lesage (correspondants parlementaires à Québec), Michel Venne (correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Hélène Alarie (secrétaire à la rédaction); Isabelle Hachey, Marie-Claude Petit (commiss); La documentation: Gilles Paré (directeur); Brigitte Arsenault, Manon Derome, Serge Laplante (Québec), Rachel Rochefort (Ottawa); LA PUBLICITÉ ET LE MARKETING: Martine Dubé (directrice), Daniel Barbeau (directeur adjoint), Jacqueline Avri, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gysaine Côté, Marlene Côté, Christiane Legault, Jacques A. Nadeau, Guyaine Ouellet, Micheline Ruellan (publicitaires); Sylvie Laporte, Nathalie Lemieux, Claire Paquet, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon; Francine Ouellet (secrétaire); LA PRODUCTION: Jocelyn Arsenault (directeur des approvisionnement, distribution et production), Marie-France Turgeon (responsable de la production), Claudine Bédard, Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard Des Cormiers, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Christian Vien, Olivier Zaida; SERVICE À LA CLIENTÈLE: Johanne Brien (responsable), Evelyne Labonté (responsable à la promotion des abonnements), Manon Blanchette-Turcotte, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne; L'ADMINISTRATION: Yves Bouthiette (contrôleur), Dany Depatie (adjointe à l'administration et responsable des ressources humaines), Nicole Carmel (responsable des services comptables), Jeanne-Arc Houde (secrétaire à la direction); Céline Furoy, Ghislaine Lafleur, Nathalie Perrier, Danielle Panton, Danielle Ross; LA FONDATION DU DEVOIR: Marcel Couture (président), Roger Boissvert (vice-président exécutif et directeur général).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## McLELLAN

SUITE DE LA PAGE 1

les gens sachent clairement quelles sont les règles constitutionnelles. Je crois aussi, comme [le ministre des Affaires intergouvernementales, Stéphane] Dion, que nous avons besoin de clarifier d'autres aspects, comme le libellé de la question, les conséquences d'une séparation ou d'un vote en sa faveur», note-t-elle.

Elle compte en discuter au cours des prochains mois avec ses collègues du cabinet. Selon elle, tous les moyens seront évalués, y compris l'idée d'une loi précisant les règles et conditions d'un référendum et d'une sécession. Le pourcentage de votes obtenus pour voir le résultat reconnu serait un des thèmes abordés.

Mme McLellan reconnaît par contre les limites de l'approche de son propre gouvernement advenant un vote en faveur de la souveraineté. «Nous devons tous reconnaître que la solution définitive sera politique, non seulement à l'intérieur du Québec mais aussi en ce qui a trait à sa relation avec le reste du Canada.» Elle ignore toutefois comment se traduira cette volonté politique de façon concrète.

Elle avoue elle-même ne pas savoir comment mettre un terme à l'incertitude économique et politique suscitée par le projet souverainiste qui, dit-elle, équivaut à tenir le pays en otage. Fait étonnant et aveu voilé d'impuissance, elle fonde une partie de ses espoirs sur les quelques indépendantistes «qui ont commencé à évoquer la possibilité, advenant un autre référendum, qu'il s'agisse du dernier, et ce, pour un bon moment».

Elle rejette toutefois les accusations d'inaction portées contre le gouvernement Chrétien. Elle est persuadée qu'il a fait plus que tout autre gouvernement avant lui pour clarifier les compétences et responsabilités de chacun et éliminer les chevauchements. Il a fait preuve du même dynamisme, soutient-elle, en ce qui a trait à la clarification des règles devant entourer un futur référendum et une éventuelle sécession.

Son insistance sur ce dernier volet de la stratégie fédérale démontre la sensibilité de la ministre albertaine au message que les gens de l'Alberta et de la Colombie-Britannique ont envoyé au reste du pays en élisant 49 des 60 députés réformistes.

Les réformistes militent en faveur d'une clarification des règles et conditions d'une sécession depuis plusieurs années. Mme McLellan admet qu'il peut exister certains points de convergence mais ne veut pas piper dans leur programme. En fait, elle soutient carrément ce que sont les libéraux qui, les premiers, ont exigé une question claire.

Mme McLellan verrait toutefois d'un bon œil que le Parti réformiste et le gouvernement fédéral trouvent un terrain d'entente sur la question de l'unité nationale. Mais elle craint que ce soit difficile.

«J'espère qu'en tant qu'opposition officielle, le Parti réformiste se montrera disposé et même empressé à travailler avec nous pour développer, là où c'est possible, une approche commune. Cela peut s'avérer difficile, mais j'espère que M. Manning saura se présenter en homme d'Etat capable de flexibilité et de générosité.»

Interrogée sur la partition du territoire québécois, une notion qu'appuie le Reform, Mme McLellan hésite. Selon elle, c'est une question de logique. Si le Québec dit pouvoir quitter le Canada, il doit s'attendre à ce que des groupes fassent de même au sein d'un Québec indépendant. Elle cite volontiers le cas des Cris, qui ont voté massivement en 1995 en faveur du maintien du lien canadien, mais elle évite soigneusement de se prononcer sur la situation des Anglo-Montrealais.

La reconnaissance de la notion de société distincte, à laquelle s'oppose le Reform, l'oblige à quelques pirouettes. L'appuie-t-elle, ou au moins? «J'appuie la reconnaissance de la différence du Québec. Comme la plupart des Albertains, je pense que l'attribution d'un statut particulier ou de pouvoirs spéciaux serait quelque chose d'inacceptable pour tous les Canadiens. Mais je ne pense pas que les Canadiens devraient s'inquiéter de la reconnaissance de leurs différences», répond-elle.

Sans qu'elle ne l'avoue, la domination du Reform dans l'Ouest et sa politique de la ligne dure face au Québec la mettent dans une position délicate. «Il n'y a pas de doute que le Reform a touché une corde très sensible chez un bon nombre de gens de l'Ouest. On ne peut pas le nier, mais il ne faut pas conclure, parce que les gens ont voté réformiste, qu'ils sont anti-Québec ou d'accord avec la publicité électorale contre les politiciens québécois», tente-t-elle d'expliquer. Selon elle, ces électeurs ont favorisé le Reform pour éviter, entre autres, une nouvelle opposition officielle souverainiste.

## SUCCÈS

SUITE DE LA PAGE 1

unes que les autres. Aussi vient-il d'éclaircir un certain nombre de points sur la formule que nous avons adoptée et sur nos intentions quant à la suite des événements.

Un mot d'abord sur la formule. C'est délibérément et en toute connaissance de cause que nous n'avons pas voulu faire de la version électronique un média d'information quotidienne. Ce rôle restera l'apanage du journal, qui continuera à le remplir comme il le fait depuis toujours. D'une part, par respect pour nos abonnés et nos lecteurs, à qui nous sommes d'abord redevables; d'autre part, parce que nous avons la conviction que la version Internet peut jouer un rôle plus utile en donnant au contenu quotidien du relief, de la profondeur et de la perspective.

Dans notre optique, ledevoir.com est le prolongement

du Devoir, son complément, le lieu où il sera possible de mieux appréhender l'information quotidienne. Telle nouvelle, tel rebondissement dans un dossier en particulier pourra ainsi être mieux compris en lisant, sur le site Web, des textes, des analyses, des commentaires déjà publiés sur le même sujet. À l'heure de l'information tous azimuts, nous croyons qu'il deviendra de plus en plus important de pouvoir bénéficier d'outils nous permettant de mieux voir clair, de porter notre regard sur un horizon plus large. C'est la mission que nous avons voulu donner au site. En ce sens, nos fidèles lecteurs ayant par ailleurs accès à Internet seront les grands bénéficiaires de la présence de leur journal en ligne. D'ailleurs, nous avons bien l'intention de créer, avec les abonnés du journal, un lien privilégié. Nous en parlerons à la rentrée.

Plusieurs visiteurs auraient souhaité pouvoir retrouver l'éditorial du jour sur le site. Pour les motifs évoqués plus haut, nous avons pour l'instant écarté cette possibilité, du moins pour ce qui touche la mise à jour quotidienne. Ce qui n'exclut pas, bien au contraire, que vous puissiez retrouver

des éditoriaux ici et là dans les diverses sections où ont été constitués des dossiers. Sensibles à vos attentes, nous nous efforcerons d'y répondre de cette manière en respectant toutefois un certain délai par rapport à la publication originale.

Les visiteurs nous ont aussi fait beaucoup de suggestions quant au contenu. Certains aimeraient retrouver sur le site l'information de service, d'autres des groupes de discussion, d'autres encore des chroniques spécialisées. Nous en prenons bonne note, soyez-en certains. Le bébé étant maintenant de ce monde, nous avons bien l'intention de le voir grandir.

Ce que nous avons lancé, jeudi dernier, c'est en quelque sorte un journal de plus de 200 pages appelées à évoluer, à changer, à se transformer littéralement sous vos yeux. Vos bons mots nous font chaud au cœur. Ils nous confortent, nous encouragent et nous remplissent d'enthousiasme quant à la suite des événements. Pour ce qui est de vos suggestions et de vos commentaires, ils seront précieux pour raffiner la formule et pour rendre ledevoir.com meilleur. Restez à l'écoute, l'aventure ne fait que commencer.

## Les commentaires de nos visiteurs

Bravo et merci. Vous avez fait de la «bonne ouvrage»... C'est à la mesure du Devoir, et dans l'esprit de l'Internet.  
Gilles Beauchamp

C'est avec enthousiasme que j'ai consulté l'édition en ligne de «mon» journal...

La surprise et l'émerveillement étaient de taille: présentation graphique soignée, contenu exhaustif et la qualité qui a fait du Devoir tout «un» journal. Bravo à toute l'équipe!  
Jean-François Laferté  
Terrebonne

Quelle joie de constater qu'enfin, depuis ma toute mi-

nuscule localité du nord de l'Ontario, je peux me lever le matin et, dans l'espace de quelques secondes et sans trop de difficultés, lire mes articles préférés sur l'Internet! C'est la meilleure façon pour moi de garder contact avec le Québec, sans même me salir les doigts avec le papier journal. Bravo! L'expérience est fantastique...

Pierre Couture,  
Port Sydney, Ontario

J'habite en région et je n'ai malheureusement pas le privilège de lire Le Devoir à tous les jours. C'est un beau cadeau qui nous arrive. D'autant plus que votre site est extrêmement bien fait. Félicitations!  
Yves Bergeron

## MAROIS «Il restera beaucoup d'insatisfaction dans toutes les régions»

SUITE DE LA PAGE 1

Après trois mois de débats mouvementés, la ministre a donc présenté hier une nouvelle série de cartes géographiques établissant de manière définitive le territoire des commissions scolaires au Québec.

En mars dernier, Pauline Marois avait présenté une grande réforme des territoires scolaires et accordé jusqu'en juin aux milieux concernés pour lui faire part de leurs commentaires.

Des quatre coins du Québec, plusieurs critiques se sont élevées concernant les nouveaux territoires proposés. Tantôt, c'était une commission scolaire refusant de fusionner avec la voisine, brandissant la spécificité de son milieu. Ailleurs, c'étaient des parents qui signalaient qu'avec le nouveau territoire, les enfants auraient à voyager plus loyalement.

La ministre a révisé ces cartes en tenant compte des critiques et présenté hier une nouvelle série de cartes modifiées et adoptées par le conseil des ministres.

La Fédération des commissions scolaires se réjouit de ce que la ministre ait assoupli le critère qu'elle avait d'abord mis en place, en vertu duquel les nouvelles commissions scolaires devaient coïncider exactement avec les territoires des MRC.

Mais la fédération déplore que l'opération ait été menée à toute vapeur. «Avec un délai plus long, nous aurions pu donner plus de satisfaction à plus de milieux», soutient la présidente de la fédération, Diane Drouin. «Il restera beaucoup d'insatisfaction dans toutes les régions.»

Sur l'île de Montréal, on compte actuellement huit commissions scolaires, et celles-ci ont été incapables de s'entendre pour présenter une proposition unifiée à la ministre.

Pauline Marois a donc tranché. L'île de Montréal comptera trois commissions scolaires francophones et deux anglophones.

À l'est, une commission scolaire francophone comprendra les territoires de Montréal-Est, d'Anjou, de Saint-Léonard, de Montréal-Nord, ainsi que les quartiers Rivière-des-Prairies et Pointe-aux-Trembles de Montréal. Cette commission scolaire accueillera environ 30 000 élèves et une bonne partie de son territoire recoupera celui de l'actuelle commission scolaire Jérôme-LeRoyer.

Au centre, on trouvera une commission scolaire qui englobera tout le reste de la ville de Montréal ainsi que la ville de Westmount, représentant l'actuel territoire de la CECM mais en plus réduit. Cette commission scolaire demeurera la plus grande du Québec, avec 75 000 élèves.

La troisième comprendra toutes les municipalités situées à l'ouest de Montréal et de Westmount et comprendra 36 000 élèves.

Il est à noter que les commissions de l'est et du centre seront dotées de comités confessionnels censés garantir le respect de la Constitution canadienne en ce qui concerne les services confessionnels. Dès que Québec aura obtenu l'amendement constitutionnel demandé, ces comités seront abolis.

On comptera également deux commissions scolaires anglophones sur l'île de Montréal, l'une à l'ouest et l'autre à l'est, la ligne de division passant à peu près à l'ouest des villes de Montréal, de Saint-Laurent, de Côte-Saint-Luc et de Montréal-Ouest.

La ministre maintient également sa proposition initiale de regrouper les trois commissions scolaires de Laval en une seule, contre l'avis de certains.

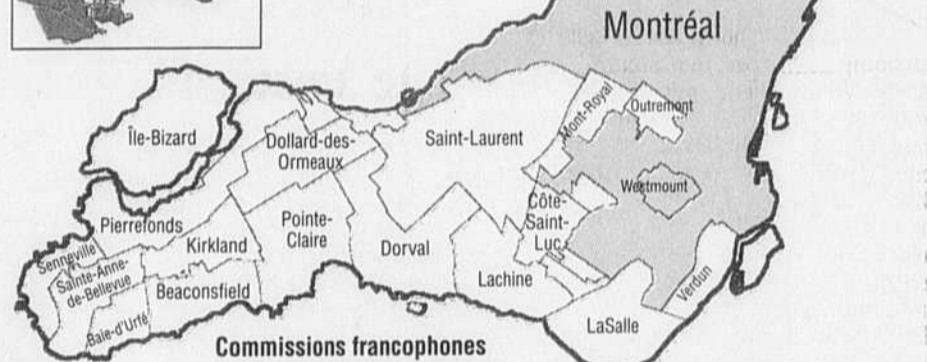
## LES NOUVELLES COMMISSIONS SCOLAIRES

Voici la nouvelle carte des commissions scolaires qui découpe l'île de Montréal en trois commissions francophones et en deux anglophones. Ces cinq nouvelles commissions remplacent les huit existantes.

Les commissions de l'est et du centre seront dotées de comités confessionnels censés garantir le respect de la Constitution canadienne en ce qui concerne les services confessionnels. Ces comités seront éventuellement abolis.



Il y aura dorénavant une seule commission scolaire francophone à Laval et neuf sur la rive sud.



Sur la rive sud de Montréal, la ministre fait passer les 23 commissions scolaires catholiques et les trois protestantes actuelles à neuf commissions francophones et deux anglophones. De nombreuses voix s'étaient élevées contre la création d'une grande commission scolaire de plus de 40 000 élèves sur la rive sud, mais la ministre est allée de l'avant sur sa proposition.

Les commissions scolaires récalcitrantes seront-elles donc forcées de fusion-

ner? «Honnêtement, elles n'ont pas tellement le choix», a répondu la ministre en souriant. «J'espère qu'elles mettront de l'eau dans leur vin.»

Dès septembre, des conseils provisoires seront mis en place pour constituer ces nouvelles structures, et la ministre prévoit tenir des élections scolaires l'été prochain pour que les nouvelles commissions scolaires puissent fonctionner dès la rentrée de septembre.

## DÉMOCRATIE De quelle marge de manœuvre disposeront les futures autorités?

SUITE DE LA PAGE 1

neté sur Hong-Kong tout en autorisant le territoire à poursuivre la conduite de ses affaires sur le mode capitaliste pendant 50 ans, on n'avait pas prévu l'émergence dans le territoire d'une culture et d'une conscience politiques originales qui risquent à présent de faire les frais de la rétrocession. Hong-Kong n'était alors qu'une gigantesque planche à billets, la poule aux œufs d'or qui allait tomber dans l'escarcelle de la Chine. Mais les quelques graines de démocratie semées par les Britanniques avant leur départ se mettent à germer et la réputation d'apathe politique des Hong-Kongais est peut-être surfaite. La Chine commence à flairer le cadeau empoisonné.

Le 30 juin à minuit, tous les symboles du régime colonial auront disparu et auront été remplacés par ceux de la souveraineté chinoise, dont le plus visible est l'armée populaire de libération (APL). Le nouveau chef de l'exécutif, Tung Chee-hwa — désigné par une commission de Hong-Kongais choisis par Pékin —, remplacera le gouverneur général, Chris Patten, nommé par Londres. Le Conseil législatif élu, dont le rôle consultatif a été musclé depuis 13 ans, sera dissous et remplacé par une assemblée provisoire dont les membres ont été nommés par Pékin, et qui devrait elle-même céder la place à une assemblée élue dans un an selon des modalités qui restent à définir.

Les futures autorités de la Région administrative spéciale se sont appliquées au cours des derniers mois à montrer qu'elles n'étaient pas des «marionnettes» de Pékin et qu'elles auraient la latitude voulue pour exercer «l'autonomie» dont Hong-Kong doit jouir en vertu de l'accord sino-britannique. Si Hong-Kong doit être plus qu'une simple «région autonome» comme le Tibet ou le Xinjiang, ses dirigeants doivent pouvoir mener les affaires internes du territoire comme ils l'entendent, sans intervention du pouvoir central. Or l'interprétation que Pékin donne du concept de «haut degré d'autonomie» n'est pas forcément la même que celle de Londres. Deng Xiaoping avait bien précisé aux rédacteurs de la Loi fondamentale — la mini-constitution de Hong-Kong, adoptée par le Congrès national du peuple en 1990 — qu'il était «impossible» et «irréaliste» de penser que les «affaires de Hong-Kong relèveraient toutes et uniquement des Hong-Kongais».

## Une traite honorable

Les 13 ans qui séparent la signature de l'accord sino-britannique et la rétrocession elle-même ont été turbulentes

et jalonnées de querelles entre Londres et Pékin. Pour les Britanniques, il s'agissait de «battre une retraite honorable» et d'éviter un exode massif des Hong-Kongais que la puissance coloniale n'était du reste pas prête à accueillir. Pour la Chine, il était important que Hong-Kong reste une machine à attirer des capitaux et une source d'investissement et d'empêcher qu'il ne devienne un foyer de subversion.

En 1985, Londres organise à Hong-Kong des élections à suffrage restreint pour 12 des 56 sièges du Conseil législatif. Le reste des conseillers demeure, comme auparavant, nommé par le gouvernement et par des membres de commissions scolaires et sociales. Pékin dénonce ce timide début de démocratisation de la vie politique hong-kongaise et accuse les Britanniques de violation flagrante de la Déclaration conjointe. Les Britanniques s'apprêtent à en rester là et les élections législatives directes prévues pour 1988 sont annulées. Mais la répression du mouvement démocratique de la place Tiananmen à Pékin, en 1989, suscite la colère de la population de Hong-Kong et fait naître des craintes sur la prochaine mainmise chinoise.

## Sédition, subversion, sécession

Des mouvements démocratiques de soutien aux dissidents chinois s'organisent. En 1990, le Congrès national du peuple adopte la version définitive de la Loi fondamentale, rédigée par une commission nommée par Pékin et comprenant des Hong-Kongais et des Chinois. La Chine y fait des concessions mineures, acceptant que le nombre de conseillers élus au Conseil législatif augmente progressivement jusqu'à 30 en 2003. Mais par ailleurs, elle met des restrictions aux libertés publiques. L'article 23 de la Loi fondamentale stipule notamment que le futur gouvernement de la Région administrative spéciale devra adopter des lois particulières contre les actes de sédition, de trahison, de sécession et de subversion dirigés contre le gouvernement central.

En 1991 ont lieu les premières élections au suffrage universel pour une partie des sièges du Conseil législatif. Les Démocrates unis de Hong-Kong, parti fondé en un auparavant, remportent 16 des 18 sièges en jeu. L'arrivée du nouveau gouverneur de Hong-Kong, Chris Patten, en 1992, précipite le mouvement. Afin d'apaiser les craintes des Hong-Kongais et de restaurer la confiance dans l'avenir de Hong-Kong, les Britanniques souhaitent renforcer les réformes démocratiques en augmentant les pouvoirs du Conseil législatif et garantir le maintien de l'exercice des libertés publiques après la rétrocession. La Chine s'insurge

de nouveau et dénonce la violation de la Loi fondamentale. Chris Patten devient la bête noire des journaux chinois qui le traitent de «serpent à mille langues».

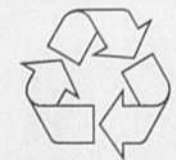
Les relations entre Londres et Pékin s'enveniment. La construction du nouvel aéroport de Hong-Kong, dont la Chine craint qu'elle ne vide les coffres de la colonie, est une des pommes de discorde. L'autre, plus irritante encore pour Pékin, est la mise en place des réformes démocratiques à Hong-Kong. En 1995, la totalité des 60 sièges du Conseil législatif sont pour la première fois attribués par scrutin, au suffrage restreint ou indirect. Le Parti démocrate en sort majoritaire. Mais la Chine avait vu venir les choses. En décembre 1994, elle avait annoncé la dissolution du Conseil législatif et son remplacement par une assemblée provisoire, aux membres désignés par Pékin.

L'histoire de ce processus inédit de décolonisation traduit le degré de méfiance de Pékin à l'endroit des intentions britanniques. Du point de vue chinois, Londres complotait pour «transformer Hong-Kong en une entité semi-indépendante dans le vain espoir d'influencer l'avenir politique de la Chine», selon les termes du directeur du bureau de Hong-Kong et Macao, Lu Ping.

Le mode d'administration coloniale de Hong-Kong ne saurait passer pour un modèle de démocratie. La représentativité du pouvoir notamment était encore absente il y a une décennie. Mais le système avait le mérite de garantir le respect des libertés et des droits individuels et l'égalité de chacun devant la loi. Régie selon le droit coutumier anglais, la justice y était indépendante et établissait fermement les règles du jeu dans le domaine du droit commercial et des entreprises. C'est dans ce cadre que Hong-Kong a prospéré et s'est développé en une société jouissant d'une grande liberté d'expression, d'un niveau totalement inconnu en Chine populaire. Qu'arrivera-t-il après la rétrocession, lorsque seront appliquées les nouvelles lois sur la sédition, délit d'expression inexistant dans le droit anglais?

La nomination d'Andrew Li Kwok Nang au poste de juge en chef de la Cour d'appel — qui remplacera le Conseil privé de la reine comme dernière instance judiciaire — a été favorablement accueillie et interprétée comme un geste destiné à apaiser les craintes quant au maintien du système de justice. Mais il reste à voir de quelle marge de manœuvre disposeront les futures autorités politiques et judiciaires de Hong-Kong.

Lundi: Adieu Hong-Kong, bonjour Xianggang



S.V.P. Assurez-vous que ce papier journal soit recyclé.

## LE DEVOIR

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec), H3A 3M9. ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration: (514) 985-3333.

## Comment nous joindre?

## La rédaction

Au téléphone (514) 985-3333  
Par télécopieur (514) 985-3360  
Sur Internet devoir@cam.org  
Pour l'agenda culturel (514) 985-3551

## La publicité

Au téléphone (514) 985-3399  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-363-0305 (sans frais)

## Les avis publics et petites annonces

Au téléphone (514) 985-3344  
Par télécopieur (514) 985-3340

## Les abonnements

Au téléphone (514) 985-3355  
du lundi au vendredi de 8h à 16h30  
Par télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur de Montréal 1-800-463-7559 (sans frais)